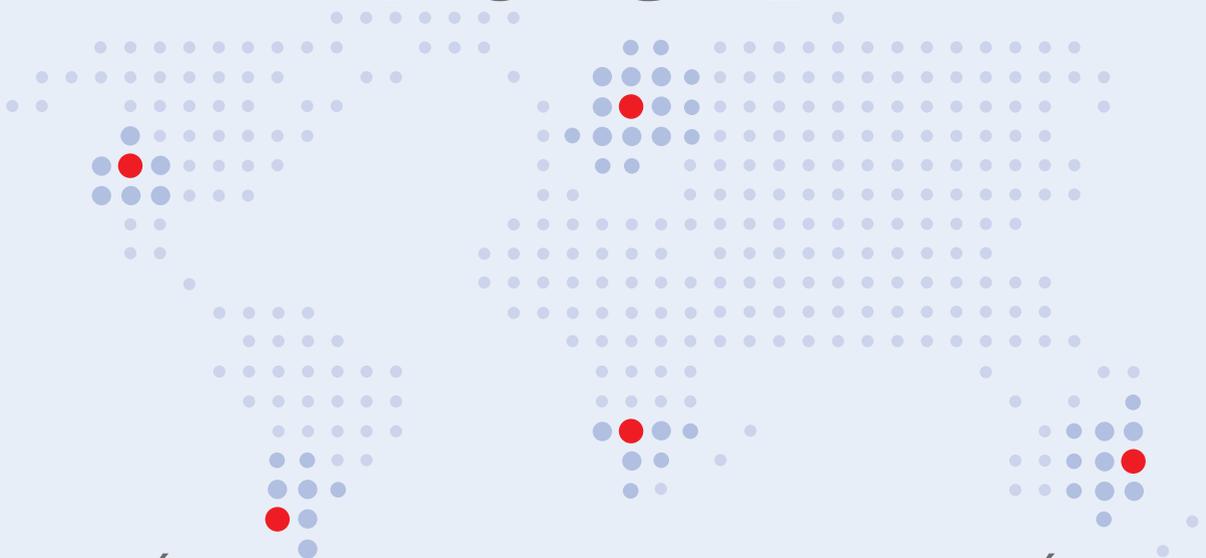


ETUDE

AU-DELÀ DE PAYS D'ORIGINE



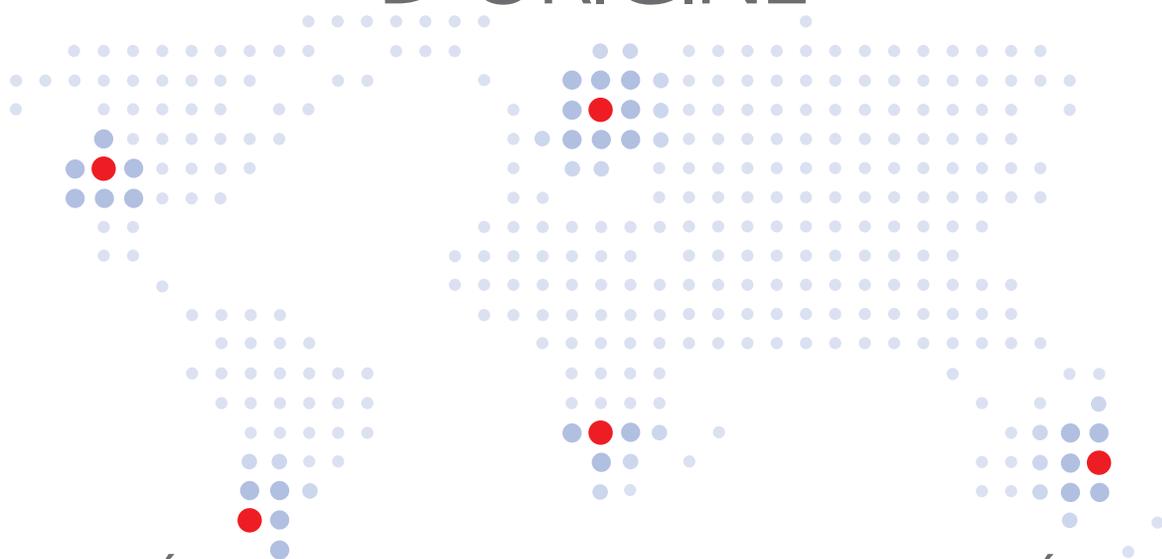
SCHÉMAS MIGRATOIRES EN ALGÉRIE, AU MAROC ET EN TUNISIE

KATHARINA NATTER



ETUDE

AU-DELÀ DE PAYS D'ORIGINE



SCHÉMAS MIGRATOIRES EN ALGÉRIE,
AU MAROC ET EN TUNISIE

KATHARINA NATTER

AOÛT 2016



AU-DELÀ DE PAYS D'ORIGINE schémas migratoires en Algérie, au maroc et en tunisie

KATHARINA NATTER
AOÛT 2016

● La couverture médiatique européenne des migrations au Maghreb présente de nombreuses lacunes. Tout d'abord, le fait que la migration en Algérie, au Maroc et en Tunisie n'est nullement un nouveau phénomène, mais s'insère dans plusieurs siècles de mobilité au Sahara et en Méditerranée, y est souvent passé sous silence. Par ailleurs, ces pays sont généralement présentés en tant que bloc homogène et les différences historiques et nationales entre eux pas prises en considération. Enfin, la perspective et les intérêts politiques des pays du Maghreb en ce qui concerne la migration y sont largement ignorés.

● Contrairement à la perception dominante, les pays du Maghreb ne sont pas seulement des pays d'origine, mais aussi des pays de transit et de destination de migrants. Bien que la France a toujours été le pays de destination principal, l'Italie et l'Espagne sont devenus des destinations privilégiées au cours des dernières décennies. Dans ce contexte, l'Allemagne reste une destination de troisième rang. En raison des restrictions européennes en matière de politique migratoire, la migration circulaire de l'ère des «Gastarbeiter» (les travailleurs immigrés des années 60 et 70) a été remplacée de plus en plus par une migration soit irrégulière, soit hautement qualifiée. En parallèle, en tant que pays d'immigration et de transit pour les migrants et réfugiés d'Afrique, d'Asie et d'Europe, les pays du Maghreb sont aujourd'hui confrontés à des questions d'intégration et de diversité culturelle similaires à celles que nous connaissons en Europe.

● Toutes ces évolutions et dynamiques sont intrinsèquement liées aux politiques migratoires des pays européens et maghrébins. Cependant, les débats actuels dans lesquels la migration est réduite à un «problème» qu'il s'agit de «résoudre» ne contribuent pas à une meilleure compréhension du phénomène migratoire. Au contraire, afin de développer des politiques publiques raisonnables, il est impératif de concevoir la migration comme une composante structurelle des transformations sociales, économiques et politiques dans les pays d'origine et de destination.



CONTENU

1. Introduction: Un changement de perspective	p.2
2. La migration au fil du temps: une rétrospective historique	p.3
3. Les pays d'origine Algérie, Maroc et Tunisie	p.4
3.1. Aperçu: Faits et chiffres	p.4
3.2. L'interaction entre les politiques d'immigration et d'émigration et les trois phases de l'émigration	p.8
3.3. L'émigration en tant que facteur de développement ?	p.11
4. Le Maghreb en tant que région d'immigration	p.13
4.1. Aperçu : Faits et chiffres	p.13
4.2. La politique migratoire des pays du Maghreb en tant qu'instrument de politique intérieure et extérieure	p.16
4.3. Migration et intégration - un défi pour les sociétés maghrébines	p.18
5. Conclusion : scénarios d'avenir et marges de manœuvre	p.20
Bibliographie	p.22



1. INTRODUCTION : UN CHANGEMENT DE PERSPECTIVE

Depuis le début des années 1990, les trois pays du Maghreb - l'Algérie, le Maroc et la Tunisie - jouent un rôle central dans le débat européen sur la migration. Les images qui accompagnent ce débat nous sont bien connues : des bateaux de pêche sur lesquels des migrants et réfugiés d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne tentent de traverser la Méditerranée de la Tunisie vers Lampedusa ou du Maroc vers Gibraltar; des fils barbelés de plusieurs mètres de haut autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au nord du Maroc ou des camions et pick-up chargés d'être humains et de marchandises qui traversent le désert algérien. Au plus tard avec le débat sur la classification des trois pays du Maghreb comme «pays d'origine sûrs» au printemps 2016, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie se retrouvent désormais aussi au centre du débat allemand.

Ignorant souvent les écrits et apports scientifiques sur le sujet, le débat public européen est dominé par des scénarios qui prédisent un «exode» des populations d'Afrique - sans pour autant en apporter les preuves - ou par des analyses qui réduisent les causes de la migration à la pauvreté et à la guerre au lieu de mettre en avant les interactions complexes entre les motivations individuelles et les facteurs structurels. De même, les politiques publiques élaborées sont focalisées à «résoudre» le «problème» de la migration, c'est-à-dire mettre fin ou au moins réduire la migration, que ce soit physiquement par des barrières, murs ou technologies de surveillance, symboliquement

par des formalités administratives ou politiquement à travers des fonds de développement et la coopération avec les pays d'origine.

Trois constats scientifiques majeurs sur les migrations au Maghreb sont cependant souvent négligés dans ces analyses : Premièrement, la migration vers, à travers et à partir du Maghreb n'est nullement un phénomène nouveau. Au contraire, elle s'insère dans plusieurs siècles de mobilité au Sahara et en Méditerranée. Les racines historiques et la complexité des flux migratoires d'aujourd'hui, dans lesquelles immigration et émigration, ainsi que motifs migratoires (fuite, études, travail, famille) s'imbriquent, sont rarement mentionnés. Un examen des mouvements migratoires historiques révèle cependant que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ne font pas seulement partie du système migratoire méditerranéen^[1] entre l'Europe et l'Afrique du Nord, mais sont intégrés également dans le système migratoire ouest-africain entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord.

Deuxièmement, et malgré toutes leurs ressemblances, les trois pays du Maghreb ne peuvent pas être considérés comme un bloc homogène. L'histoire politique, l'évolution démographique et la structure économique des trois pays ne sont comparables que dans une certaine mesure. Une compréhension globale de la migration vers, à travers et à partir du Maghreb doit donc être fondée sur

[1] - Un système migratoire est un réseau de pays ou de villes et régions spécifiques qui se caractérisent par des mouvements migratoires réciproques ainsi que par l'échange de capitaux, de biens, d'informations et d'idées dans les deux sens (Kritz, Lim et Zlotnik, 1992).



une connaissance profonde des processus de transformation sociale de long terme et spécifiques à chacun des trois pays. Parmi ces transformations, il faut mentionner l'évolution démographique, les structures changeantes du marché du travail, la croissance économique, les efforts de démocratisation, les réformes éducatives ou encore les questions de sécurité régionale. Ceux-ci sont cependant souvent ignorés au profit de simples variables d'explication telles que la guerre et la pauvreté.

Troisièmement, et contrairement au discours dominant en Europe, les migrations au Maghreb ne sont pas seulement un produit de la politique d'immigration européenne, française, espagnole, italienne ou allemande. Dans la mesure où la migration internationale est un phénomène impliquant nécessairement au moins deux – le plus souvent plusieurs – États, une analyse complète des schémas migratoires doit intégrer les politiques autant des pays d'origine que des pays de destination. Quoique cela semble évident, les débats européens se concentrent quasi exclusivement sur les politiques européennes et considèrent les pays du Maghreb le plus souvent comme des cadres passifs plutôt que des acteurs autodéterminés sur la question migratoire.

L'objectif de la présente étude est donc un changement de perspective. Ce décentrement implique que ce n'est pas l'expérience européenne avec la migration maghrébine qui est au premier plan, mais l'expérience de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie avec l'immigration, le transit et l'émigration. Les faits historiques et actuels qui sont réunis ici illustrent la complexité de la question migratoire dans ces trois pays et le fait que la

migration du Maghreb vers l'Europe est tout aussi centrale que la migration européenne ou africaine vers le Maghreb.

Afin de comprendre la migration vers, à travers et à partir du Maghreb, les intérêts et stratégies d'une multitude d'acteurs sont d'importance capitale : ceux de l'Union européenne (UE) et de certains États membres comme la France ou l'Espagne, ceux des pays maghrébins eux-mêmes, ainsi que ceux des acteurs économiques et sociétaux en Europe et en Afrique. La rétrospective historique et l'étude comparative des trois pays montrent en outre à quel point une approche différenciée est importante, une approche qui ne considère la migration pas comme un « problème », mais comme partie intégrante du développement économique, social et politique en Europe et en Afrique.

2. LA MIGRATION AU FIL DU TEMPS : UNE RÉTROSPECTIVE HISTORIQUE

LA MOBILITÉ HISTORIQUE DANS L'ESPACE SAHARIEN

Le désert du Sahara est souvent considéré comme une frontière naturelle entre le Nord et le Sud du continent africain. Cela ignore cependant l'intense mobilité qui a lieu dans cette région. En fait, depuis toujours, le Sahara relie bien plus que ne sépare les pays du Maghreb avec les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique subsaharienne : Sur les routes commerciales, des biens et des esclaves ont été transportés du Sud vers le Nord et du Nord vers le Sud ; des pèlerins de



l'Afrique subsaharienne ont parcouru le Sahara pour visiter des lieux saints au Maroc et en Algérie; et de nombreuses tribus nomades vivaient entre le Mali, le Sénégal, la Mauritanie, le Maroc et l'Algérie (Bensaâd 2002; Bredeloup et Pliez 2005; de Haas 2007a).

Ces liens historiques ont donné lieu à de intenses liens sociaux, familiaux et économiques entre le nord et le sud du Sahara. Les routes migratoires actuelles ne pénètrent donc pas un territoire inconnu, mais suivent ces anciens itinéraires à travers le désert. Or, là où jadis prévalaient des situations de propriété et d'appartenance étatiques indéterminées, les mouvements migratoires d'aujourd'hui traversent des frontières nationales. L'Etat-nation moderne a donc également restructuré la mobilité dans le Sahara (Brachet, Choplin et Pliez 2011; de Haas 2007b).

IMMIGRATION ET ÉMIGRATION PENDANT LA PÉRIODE COLONIALE

La colonisation de l'Afrique du Nord au 19^{ème} siècle a largement contribué à cette réorganisation. L'Algérie devient en 1830 un département français, la Tunisie en 1881 une colonie française et le Maroc est placé en 1912 sous le Protectorat joint de la France (la côte ouest et l'arrière-pays) et de l'Espagne (le nord du pays et la partie sud-ouest du Sahara). Ce qui est cependant peu présent dans le discours actuel sur la migration maghrébine, c'est qu'avant le Maghreb ne devienne une région de forte émigration vers l'Europe dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont longtemps et avant tout été des pays de destination pour les migrants euro-

péens: C'est ainsi que, dans les années 1950, plus d'un million d'étrangers européens vivaient en Algérie, environ 450.000 au Maroc et 250.000 en Tunisie. Principalement en provenance de la France, d'Espagne et d'Italie, ces migrants se sont installés en Afrique du Nord pour la plupart en tant que propriétaires fonciers ou administrateurs, mais aussi en tant que simples-travailleurs ou commerçants (Natter 2014a).

Outre l'impact politique, économique et culturel fondamental de la présence européenne en Afrique du Nord, la colonisation a également contribué à stimuler la migration au niveau régional. Entre autre, des projets français d'infrastructure et d'agriculture en Algérie au 19^{ème} et dans la première moitié du 20^{ème} siècle ont créé des emplois pour des travailleurs migrants saisonniers de la région. Ainsi, le nombre annuel de Marocains travaillant en Algérie est estimé à environ 85.000 à la fin des années 1930. En même temps, les projets d'infrastructure coloniaux ont accéléré la migration interne et l'urbanisation dans les trois pays du Maghreb, dans la mesure où de plus en plus de personnes ont migré vers les villes (de Haas 2014).

Les premiers mouvements migratoires du Maghreb vers l'Europe ont également commencé pendant la période coloniale, généralement dans le contexte de guerres. C'est ainsi que 170.000 soldats algériens ont rejoint l'armée française pendant la Première Guerre Mondiale et 126.000 soldats marocains pendant la Seconde Guerre Mondiale. Par ailleurs, 40.000 soldats marocains étaient des mercenaires dans l'armée de Franco pendant la Guerre civile espagnole (1936-1939). En parallèle, un grand



nombre de travailleurs a été recruté par l'industrie de guerre en Europe, surtout d'Algérie. Pendant la guerre d'indépendance algérienne de 1954 à 1962, la France a accéléré le recrutement des marocains au détriment des algériens. Bien que la majorité de ces migrants sont retournés au Maghreb après la fin de la guerre, cette première expérience d'émigration marquera d'autres générations de migrants (de Haas 2014; Natter 2014a).

3. ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE : PAYS D'ORIGINE PAR EXCELLENCE

3.1 Aperçu: faits et chiffres

Ce n'est qu'à la fin de l'époque coloniale – en 1956 pour le Maroc et la Tunisie, en 1962 pour l'Algérie – que la tendance s'est inversée et que l'émigration est devenue un facteur structurel pour les économies et sociétés des pays maghrébins. Selon les statistiques consulaires de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie en 2012 et 2013, près de 1,9 millions d'Algériens (5 pour cent de la population totale), 4 millions de Marocains (12 pour cent de la population totale) et 1,2 millions de Tunisiens (11 pour cent de la population totale) vivent à l'étranger (de Haas 2014: 33; ICMPD 2013; OTE/DIRP 2012).

Ces chiffres sont cependant très controversés, car les statistiques des pays d'origine diffèrent considérablement de celles des pays de destination. Ceci est en partie dû à des méthodes de calcul différentes, avec certaines statistiques qui couvrent uniquement les citoyens, migrants de première génération résidant à l'étranger, et d'autres qui incluent aussi les personnes avec double

nationalité, les personnes naturalisées ou les membres de la deuxième et troisième génération. Par conséquent, il existe également des estimations nettement inférieures – aux alentours d'un million d'Algériens, 2,6 millions de Marocains et 500.000 Tunisiens vivant à l'étranger (Fargues 2013: 11, 173, 231).

LES TROIS PHASES DE L'ÉMIGRATION MAGHRÉBINE

Cet instantané de l'émigration maghrébine en 2012/13 ne livre toutefois que peu d'informations sur les changements structurels des mouvements migratoires au cours des 60 dernières années. Un regard sur le passé nous aide cependant à comprendre les tendances et développements actuels et futurs. Dans cette analyse, il est par ailleurs important de ne pas approcher l'émigration maghrébine «en bloc» comme cela est souvent fait dans le discours politique, mais de tenir compte des dynamiques nationales et régionales.

Le graphique 1 offre un aperçu de l'évolution de l'émigration en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie entre 1964 et 2008. Étant donné qu'il n'y a pas de statistiques annuelles d'émigration des trois pays du Maghreb, ces données ont été reconstruites à partir des statistiques d'immigration des principaux pays de destination des migrants maghrébins, à savoir l'Allemagne, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie et les Pays-Bas^[2]. Ces huit pays couvrent environ 80 pour cent de la migration en provenance du Maghreb et peuvent donc être considérés comme représentatifs (Natter 2014a: 5–6). Certains pays de destination importants, tels que la Libye pour les



Tunisiens depuis les années 1970 et jusqu'aux bouleversements politiques en 2011, le Royaume-Uni – en particulier pour l'Algérie depuis le début du 21^{ème} siècle –, ou encore la migration interne au sein du Maghreb n'ont pas pu être pris en compte, car les statistiques annuelles sur l'immigration vers ces pays sont soit inexistantes, soit inaccessibles.

L'analyse du graphique 1 suggère une évolution de la migration maghrébine en trois phases, qui sont encore mieux visibles dans les taux d'émigration représentés dans le graphique 2 :

- (I) Au cours des années 1960 et surtout au début des années 1970, on enregistre une augmentation de l'émigration dans les trois pays. Ce sont surtout les jeunes hommes peu qualifiés qui migrent en tant que travailleurs vers l'Europe du Nord et de l'Ouest.
- (II) De 1973 jusqu'au milieu des années 1990, l'émigration en provenance de l'Algérie diminue fortement alors que l'émigration du Maroc et de la Tunisie reste à un niveau relativement stable. Parallèlement, les communautés de migrants se consolident en Europe à travers le regroupement familial et la naturalisation.
- (III) Depuis le milieu des années 1990, l'émigration en provenance du Maroc aug-

mente rapidement alors qu'on n'observe qu'une augmentation modérée de l'émigration tunisienne et algérienne. En parallèle, le profil des émigrés change: D'un côté, la migration irrégulière s'accroît considérablement, de l'autre côté, le niveau d'instruction des migrants est en moyenne nettement plus élevé que dans le passé.

LA GÉOGRAPHIE DE L'ÉMIGRATION MAGHRÉBINE

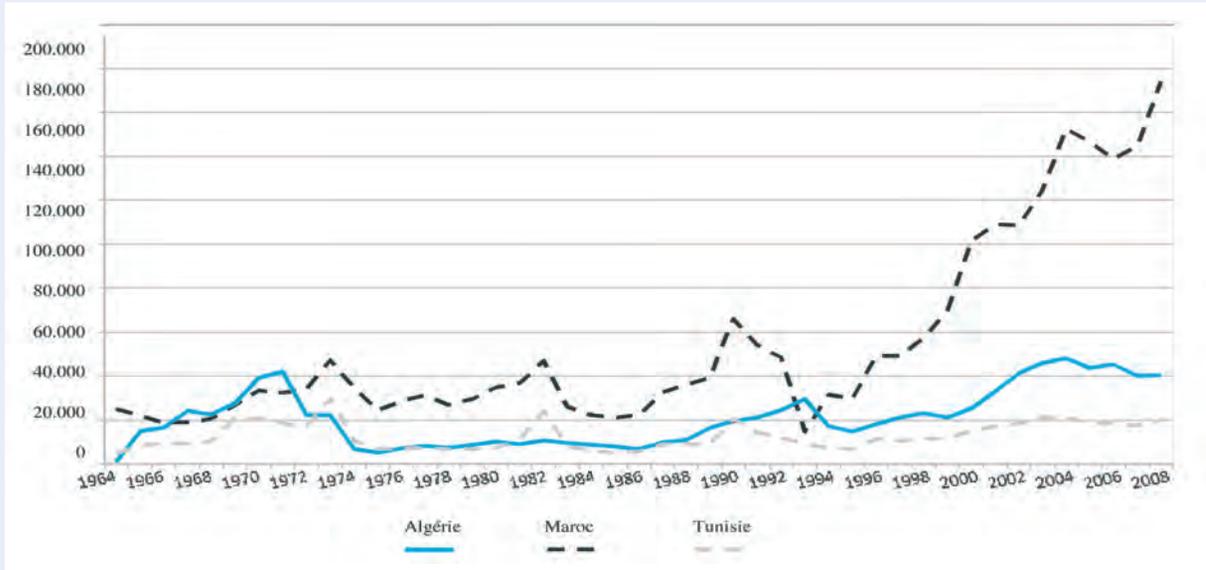
Jusqu'aux années 1980, la France était la principale destination de l'émigration maghrébine en raison des liens historiques durant et après la période coloniale, de l'étroite coopération économique et politique, ainsi que des liens sociaux qui se sont développés au fil des décennies entre les pays. Bien que depuis les années 1960 il y avait également une émigration de travail organisée vers d'autres pays européens, tels que l'Allemagne, la Belgique ou les Pays-Bas, ce n'est qu'à partir des années 1980 que l'émigration maghrébine s'est davantage tournée vers d'autres destinations, avant tout vers l'Espagne et l'Italie.

Les graphiques 3 et 4 donnent un aperçu de la diversification géographique de l'émigration maghrébine au cours des dernières décennies. Ils montrent que le poids de la France tend à diminuer, alors que celui de l'Espagne et de l'Italie, ainsi que de l'Amérique du Nord dans une moindre mesure, augmente.

En dépit de l'augmentation continue au cours de ces dernières années, l'Allemagne reste cependant une destination assez marginale pour les migrants en provenance du Maghreb. Le graphique 3 montre que les

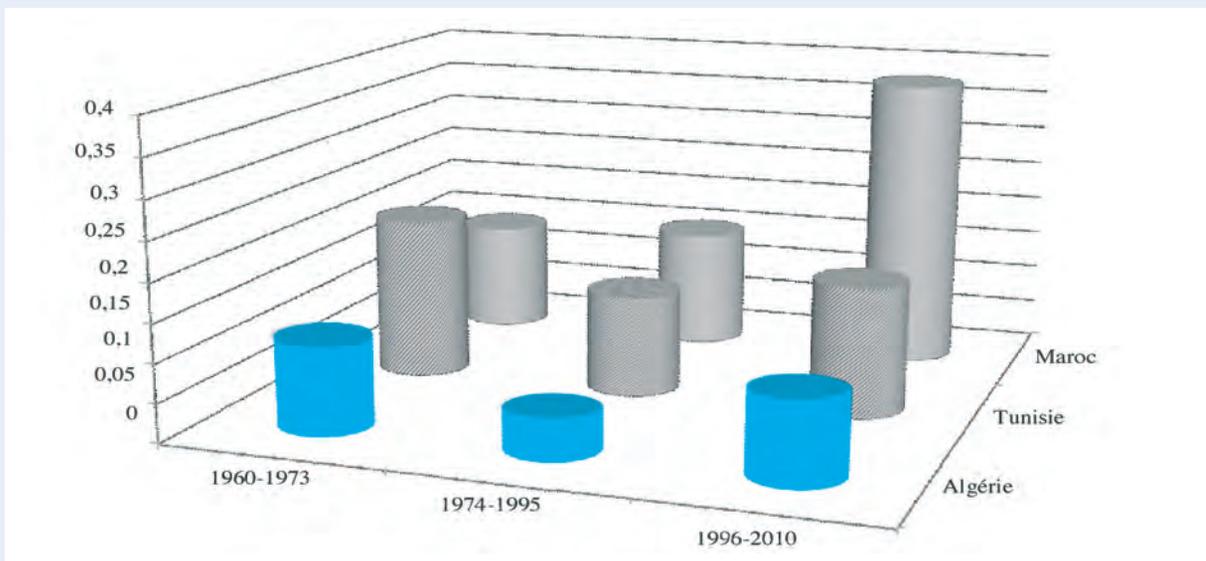
[2] – *Ordre alphabétique.* Ces statistiques migratoires bilatérales ont été recueillies dans la base de données country - to - country (C2C) du projet «Determinants of International Migration» (DEMIG) de l'International Migration Institute (Université d'Oxford) et sont accessibles publiquement depuis 2016 (voir : <https://www.imi.ox.ac.uk/completed-projects/demig>).

Graphique 1 : Evolution de l'émigration annuelle totale en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie vers huit pays de destination principaux (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Italie, et Pays-Bas), 1964-2008



Les pics du graphique 1 correspondent essentiellement aux campagnes de régularisation en Europe. Ces campagnes de régularisation, souvent aussi appelées campagnes de légalisation ou amnistie, permettent aux immigrés en situation irrégulière d'obtenir un permis de séjour. Les critères sont souvent la durée de séjour irrégulier, les liens familiaux dans le pays, ainsi qu'une expérience de travail (quoique pour la plupart irrégulière) dans le pays. Aux États-Unis, en France et en Europe du Sud, la régularisation est un instrument politique largement utilisé. Le graphique 1 illustre principalement les campagnes en France (1973, 1981, 1998), en Italie (1986, 1989, 1995, 2002, 2006) et en Espagne (1991, 2000, 2001, 2005) (Kraler 2009:37). Cette intégration rétrospective des migrants en situation irrégulière dans les statistiques migratoires officielles l'année de leur régularisation suggère que la tendance d'immigration des années précédentes est plus continue que ne le suggèrent les graphiques. Source: DEMIGC2C Database (DEMIG2015a).

Graphique 2: Taux moyen d'émigration annuelle en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans huit principaux pays de destination (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Italie, et Pays-Bas) pendant les trois phases de l'émigration (en pour cent de la population)



Les taux d'émigration indiquent l'ampleur de l'émigration par rapport à la population totale du pays. Le graphique 2 montre le taux moyen d'émigration annuelle, donc le pourcentage de la population qui a quitté le pays chaque année au cours de la période indiquée. Ainsi, par exemple, au cours de la phase 1996-2010, environ 0,17 pour cent de la population algérienne, 0,10 pour cent de la population tunisienne et 0,38 pour cent de la population marocaine ont émigré chaque année. Cela correspond à des chiffres absolus à environ 35.000 émigrés algériens, 17.000 émigrés tunisiens et 113.000 émigrés marocains par an entre 1996 et 2010. Source: DEMIGC2C Database (DEMIG2015a), Données sur la population de la Banque mondiale (WB2016b).



pics de l'émigration maghrébine vers l'Allemagne peuvent être délimités aux quatre phases suivantes: Entre 1969-1972 après la conclusion des accords de recrutement de main-d'œuvre entre l'Allemagne et le Maroc et la Tunisie, dans les années 1980 en raison des difficultés économiques que traversait le Maroc et la répression étatique sous le roi Hassan II., au début des années 1990 à la suite de la guerre civile en Algérie, ainsi que depuis 2011 en raison des changements politiques dans le Maghreb et de la puissance économique allemande dans le contexte de la crise économique mondiale.

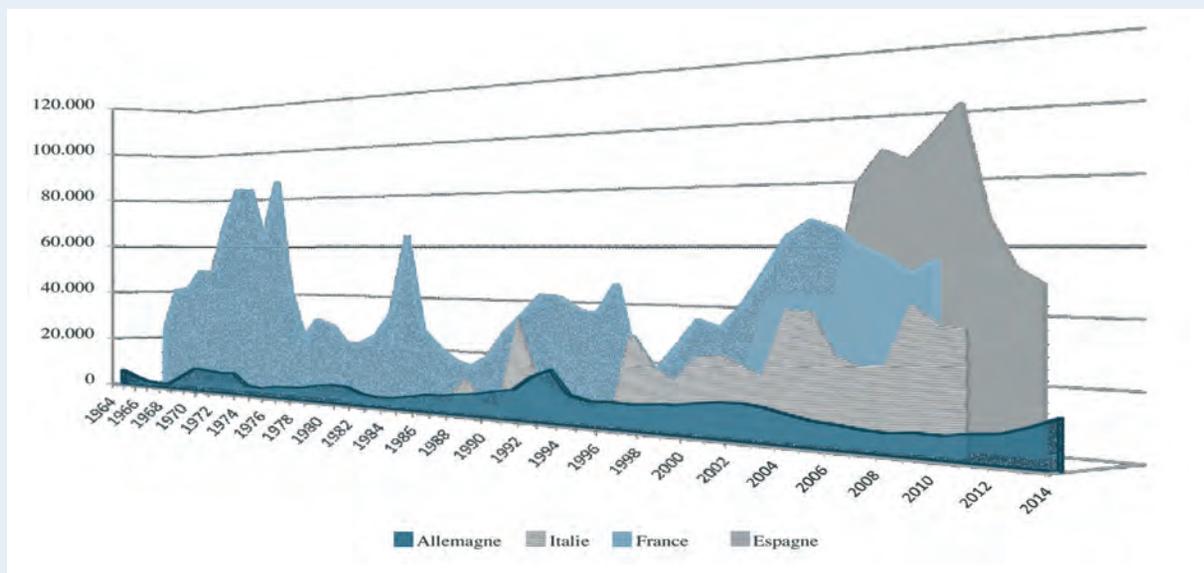
Le graphique 4 montre pourtant que la diversification de l'émigration n'est pas de même ampleur dans les trois pays du Maghreb. L'Algérie se situe à une extrémité du spectre, étant donné que plus des trois quarts des Algériens à l'étranger vivent tou-

jours en France. Ceci n'empêche pas qu'au cours des dernières années, de plus en plus d'Algériens se sont orientés vers l'Amérique du Nord, surtout le Canada.

Pour les Tunisiens, l'Italie est devenue deuxième pays de destination (avec environ 15 pour cent des émigrés) après la France (avec 50 pour cent). L'Allemagne est classé troisième avec 7 pour cent. Cependant, c'est le Maroc qui se distingue de l'évolution régionale avec une diversification importante au niveau des destinations: Ainsi, seulement 28 pour cent des Marocains vivent encore en France aujourd'hui, en revanche, 16 pour cent vivent en Espagne et 12 pour cent en Italie. L'Espagne est ainsi devenu la première destination pour les migrants marocains depuis les années 2000.

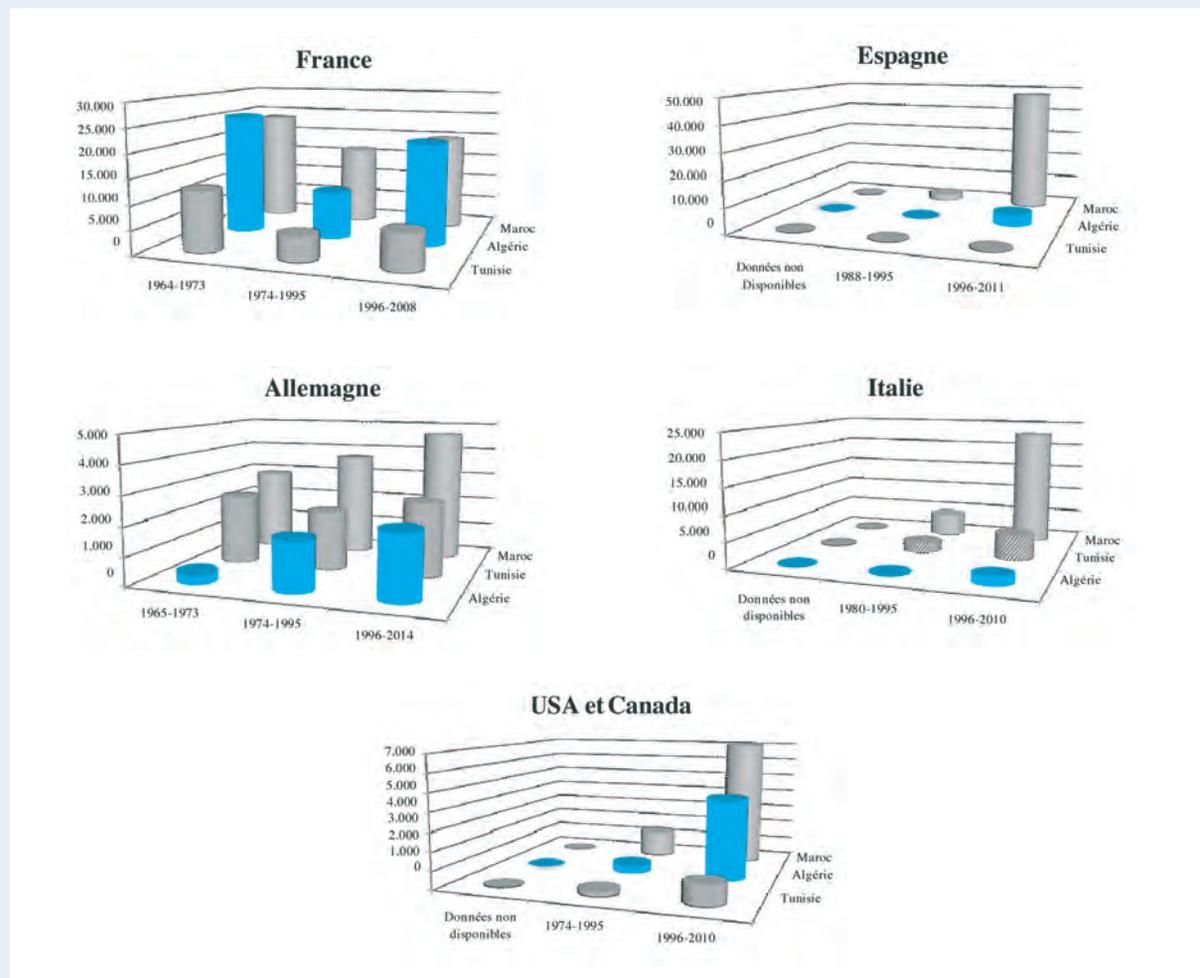
L'Amérique du Nord et l'Allemagne

Graphique 3 : Evolution de l'émigration annuelle totale en provenance des trois pays de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie vers l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie, 1964-2014



La période couverte par le graphique varie en fonction des données disponibles du pays de destination : France 1964-2008, Allemagne 1964-2014, Italie 1980-2010 et Espagne 1988 - 2011. Sources : pour la France, l'Espagne et l'Italie: DEMIG2C Database (DEMIG2015a); pour l'Allemagne : 1965-2009, DEMIG2C Database (DEMIG 2015a); pour 2010-2014, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés / Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF 2016 : 172)

Graphique 4 : Taux moyens d'émigration annuelle en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie vers l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et l'Amérique du Nord (Canada et États-Unis) au cours des trois phases d'émigration



Il faut noter que les axes diffèrent d'un graphique à l'autre: Ainsi, les chiffres pour l'Allemagne et l'Amérique du Nord sont nettement inférieures à ceux de l'Espagne, de la France et de l'Italie. La répartition précise des trois phases varie également selon le pays de destination, dans la mesure où les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des périodes dans tous les pays. Ainsi, la période pour la France s'étend de 1964 à 2008, pour l'Allemagne de 1965 à 2014, pour les États-Unis de 1974 à 2010, pour l'Italie de 1980 à 2010 et pour l'Espagne de 1988 à 2011. Sources: pour la France, l'Espagne et l'Italie: DEMIG C2C Database (DEMIG 2015a); pour l'Allemagne: 1965-2009, DEMIG C2C Database (DEMIG 2015a); pour 2010-2014, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés / Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF 2016: 172).

ont, dans une bien moindre mesure, également gagné en attractivité auprès des Marocains.

En ce qui concerne le profil des migrants maghrébins, ce sont principalement des travailleurs, des membres de la famille et des étudiants- les réfugiés ne sont en revanche pas nombreux : En 2014, à peine 9.000 Algériens, 5.000 Marocains et un peu plus de

3.000 Tunisiens ont été enregistrés en tant que réfugiés en Europe et en Amérique du Nord. Par rapport à 2004, ces chiffres sont en recul pour l'Algérie et en hausse pour le Maroc et la Tunisie (UNHCR 2016d). À l'exception de l'Algérie en 1993, les pays du Maghreb ne sont pas non plus d'importants pays d'origine pour les demandeurs d'asile en Allemagne^[3].



3.2 L'interaction entre politiques d'immigration, politiques d'émigration et les trois phases de l'émigration

1956-1973: RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS ET PROMOTION DE L'ÉMIGRATION

La première phase de l'émigration s'étend de l'indépendance des trois pays du Maghreb jusqu'au début des années 1970 et se caractérise par une croissance généralisée de l'émigration. D'une part, la grande majorité des Européens vivant au Maghreb se sont immédiatement repatriés en Europe après la fin de l'époque coloniale^[4], ce qui a notamment conduit à une importante perte d'expertise dans les domaines de l'éducation, de l'administration, de l'agriculture et du secteur privé. Pour l'Algérie, le retour des Européens a été accompagné par la fuite des «harkis» (les Algériens qui avaient combattu au côté des français pendant la guerre d'indépendance) vers la France afin d'échapper à la persécution en Algérie.

[3] – En 2014, 2.564 réfugiés algériens, 1.711 marocains et 754 tunisiens vivaient en Allemagne (UNHCR 2016d). Les statistiques sur l'évolution historique des demandes d'asile en Allemagne affichent des valeurs de pointe dans les années 1990 suite à la répression politique au Maroc et à la guerre civile en Algérie. Le pic de demandeurs d'asile algériens en Allemagne en 1993, avec 11.262 demandes d'asile, peut-être attribué au fait que l'Allemagne avait accordé l'asile à certaines personnalités politiques du Front Islamique du Salut (FIS) en 1992, à la suite de quoi la popularité de l'Allemagne chez les demandeurs d'asile algériens avait progressé de manière spectaculaire l'année suivante (Collyer 2004). Entre 1995 et 2012, on observe cependant une baisse significative des demandes d'asile de citoyens maghrébins, pour atteindre en moyenne 1.000 demandes d'Algériens et 300 demandes de Marocains par an. Ce n'est que depuis 2013 qu'une nouvelle augmentation des demandes d'asile est observable (BAMF 2016).

D'autre part, en raison de la situation économique précaire dans les années qui ont suivi l'indépendance et étant donné les liens sociaux intenses entre la France et les pays du Maghreb, des jeunes hommes et pères de familles ont commencé à émigrer en Europe. La croissance rapide de l'émigration maghrébine était cependant également une réponse à l'essor économique de l'Europe d'après-guerre et au recrutement actif d'une main-d'œuvre étrangère par les États européens^[5].

Parallèlement à la politique européenne de recrutement des années 60 et 70, les pays du Maghreb ont également mené une politique d'émigration active, notamment jouant un rôle important dans la sélection des travailleurs envoyés en Europe. Au Maroc, par exemple, l'État favorisait le recrutement à l'étranger des berbères en raison de leur contestation de l'identité nationale arabe du Maroc. Leur envoi en Europe était donc perçu comme une manière de prévenir des troubles politiques internes. En Tunisie également, des institutions telles que la Direction de l'Émigration avaient été créées dès les années 1960 au sein du Ministère des Affaires Sociales et des officiers de liaison étaient déployés en Europe en vue de promouvoir la migration de la main-d'œuvre tuni-

[4] – Les personnes de nationalité européenne qui sont retournées de l'Afrique du Nord vers l'Europe après les indépendances ne sont pas incluses dans les statistiques sur lesquelles reposent les graphiques de la présente étude.

[5] – Des accords de recrutement ont notamment été conclus par la France avec le Maroc et la Tunisie en 1963, par l'Allemagne avec le Maroc en 1963 et avec la Tunisie en 1965, par la Belgique avec le Maroc en 1964, avec la Tunisie en 1969 et avec l'Algérie en 1970, ainsi que par les Pays-Bas avec le Maroc en 1969 et avec la Tunisie en 1971 (DEMIG 2015b).



sienne. En Algérie, l'Accord sur la libre circulation des personnes avec la France, en vigueur jusqu'en 1968, a permis à un grand nombre de personnes de quitter leur pays, ravagé par la guerre d'indépendance et affligé sur le plan économique (Brand 2002 ; de Haas 2007 b).

Cependant, l'organisation étatique du recrutement a été rapidement complétée ou même remplacée par la migration spontanée, facilitée par l'émergence de réseaux sociaux et familiaux dans les pays de destination. Or, alors que commençaient à s'établir des communautés migrantes en Europe, la migration en provenance du Maghreb se caractérisait au cours de cette première phase aussi et surtout par sa circularité : beaucoup de migrants venaient en Europe pour quelques mois ou quelques années pour y gagner de l'argent, puis retournaient dans leurs pays - avec la certitude de pouvoir à tout moment émigrer à nouveau en Europe, si nécessaire.

1974-1995 : LA CONSOLIDATION DES COMMUNAUTÉS MIGRANTES EN EUROPE ET L'EXCEPTION ALGÉRIENNE

Au cours de la deuxième phase de l'émigration, de 1973 jusqu'au milieu des années 1990, l'émigration du Maroc et de la Tunisie a persisté à un niveau relativement stable en dépit du fait que l'Europe avait adopté une politique d'immigration plus restrictive à partir de 1973. En revanche, au cours de la même période, l'émigration en provenance de l'Algérie a fortement reculé. Deux questions s'imposent alors : Pourquoi l'émigration du Maroc et de la Tunisie ne recule-t-elle pas suite à une politique européenne d'immigration plus

stricte ? Et pourquoi l'Algérie fait-elle exception à la tendance régionale ?

Contrairement aux attentes, l'arrêt durablement des travailleurs étrangers annoncé par les pays européens après la crise pétrolière de 1973 n'a nullement conduit à une réduction du nombre de migrants en Europe. De fait, les migrants ont généralement préféré attendre en Europe que l'économie reprenne, au lieu de retourner, comme auparavant, dans leur pays d'origine et de revenir dans une phase de croissance économique. Car avec les restrictions d'entrée pour les travailleurs peu qualifiés, cette option du retour n'était désormais plus une stratégie sûre. Ainsi, les politiques migratoires restrictives ont freiné les retours, interrompu la circularité des mouvements migratoires en provenance du Maghreb et ainsi découplé la dynamique migratoire des cycles économiques. Cela a paradoxalement conduit à une augmentation de la population étrangère en Europe malgré une immigration annuelle en baisse ou à niveau constant.

La consécration du droit à la réunification familiale dans les années 1970 et 1980 a ensuite renforcé le caractère durable de l'immigration et soulevé de manière plus prégnante la question de l'intégration des migrants maghrébins en Europe (de Haas 2007b ; Fargues 2004).

La politique d'émigration des pays du Maghreb a également contribué à cette évolution des années 1970 et 1980 : Aussi bien le Maroc que la Tunisie n'ont cessé de consolider leurs institutions et mesures politiques pour organiser et encourager l'émigration, ainsi que pour maintenir le contact avec et contrôler sur leurs ressortissants à l'étran-



ger(voir aussi 3.3). Contrairement à cette politique marocaine et tunisienne d'encouragement de l'émigration, la politique d'émigration de l'Algérie a connu un virement radical : En Septembre 1973, le président algérien Boumédiène décida de mettre fin à l'émigration des Algériens. Tout comme la nationalisation des réserves pétrolières algériennes en 1971, le rejet de l'émigration et sa stigmatisation comme une trahison de la nation symbolisent la volonté de l'Algérie d'affirmer son indépendance par rapport aux pouvoirs occidentaux, et surtout la France (Fargues 2004).

Le faible taux d'émigration des Algériens dans les années 1970 et 1980, qui se limitait à l'émigration des membres de la famille vers la France, n'est donc pas seulement le résultat de la politique restrictive française après la crise pétrolière – comme suggéré dans la majorité des analyses –, mais aussi de celle de l'Algérie.

1995 JUSQU'À NOS JOURS : MULTIPLICATION DES SCHÉMAS MIGRATOIRES

A partir du milieu des années 1990 et au cours de toute la troisième phase, la migration maghrébine change à plusieurs niveaux. On constate, d'une part, une augmentation importante de l'émigration, surtout en provenance du Maroc. D'autre part, l'Italie et l'Espagne émergent comme nouvelles destinations à partir de la fin des années 1980, et l'Amérique du Nord depuis les années 2000. Enfin, le profil des migrants maghrébins change: Contrairement aux années 60, 70 et 80, une proportion croissante des nouveaux venus est en situation irrégulière, le plus souvent en raison de l'ex-

piration du visa de voyage ou titre de séjour et non pas à cause d'un franchissement irrégulier des frontières. En parallèle, les migrants ont souvent un niveau d'éducation plus élevé que dans le passé.

Pour l'instant, il reste à voir dans quelle mesure la crise économique mondiale depuis 2008 a amorcé une nouvelle, quatrième phase de l'émigration maghrébine. Alors qu'on aurait pu s'attendre à une baisse de l'immigration en provenance du Maghreb en raison des difficultés économiques en Europe, les premières analyses révèlent toutefois que la baisse d'attractivité de l'Europe ne s'est traduite que partiellement dans les statistiques migratoires (Jolivet 2015).

DE NOUVEAUX PAYS DE DESTINATION, DE NOUVEAUX PROFILS

La croissance de l'émigration maghrébine depuis les années 1990 (voir graphique 1) est principalement une conséquence de l'attractivité grandissante de l'Espagne (pour le Maroc et l'Algérie) et de l'Italie (pour le Maroc et la Tunisie). Le développement rapide de l'agriculture espagnole après l'adhésion de l'Espagne à l'UE en 1986, les nombreux projets d'infrastructure financés par l'UE en Europe du Sud, ainsi que les possibilités d'emploi dans l'économie informelle en Italie, ont amené plus en plus de migrants maghrébins à travailler dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment ou dans les centres touristiques du sud de l'Europe (Fargues 2004).

La proximité géographique, les liens historiques, la croissance économique et les politiques d'immigration laxistes en Europe du Sud ont ainsi stimulé la migration en provenance de l'Algérie, du Maroc et de la



Tunisie à partir des années 80. En même temps, la libéralisation de l'économie marocaine et tunisienne dans le cadre des programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) (respectivement en 1983 et en 1986) a rendu l'émigration et les transferts de fonds des résidents à l'étranger encore plus importants pour la survie économique de ces deux pays (Brand 2002).

Ces dernières années, l'Amérique du Nord et dans une moindre mesure l'Allemagne ont également gagné en attrait – notamment pour les étudiants et personnes hautement qualifiées. Alors que pendant longtemps la majorité des migrants maghrébins était d'origine rurale et venait en tant que travailleur peu qualifié ou dans le cadre de la réunification familiale, il s'agit désormais de plus en plus de diplômés universitaires qui ont grandi dans un environnement urbain. La proportion des femmes a également augmenté. Cela peut s'expliquer en partie par les critères d'immigration européens plus sélectifs, mais surtout par les transformations structurelles qu'ont connu les pays du Maghreb dans les domaines de l'éducation, du marché de travail ou de l'urbanisation. L'émigration des jeunes diplômés s'explique notamment par le fait que les avancées dans l'éducation nationale n'ont pas été suivies par une restructuration du marché du travail, de sorte que le chômage des jeunes diplômés n'a cessé d'augmenter au fil des années.

Cependant, ce nouveau type de migrant s'est davantage orienté vers les États-Unis et le Canada que vers l'Europe. Ainsi, par exemple, 63 pour cent des Marocains au Canada et 45 pour cent des Marocains aux États-

Unis détiennent un diplôme universitaire, tandis que les trois quarts des Marocains en Italie et en Espagne ont un faible niveau d'éducation (Fargues 2013).

AUGMENTATION DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE

Dans les années 80, la nouvelle migration de la main-d'œuvre maghrébine vers l'Europe du Sud était en grande partie saisonnière et temporaire. Les travailleurs passaient chaque année quelques mois en Espagne ou en Italie pour y gagner de l'argent, puis retournaient vivre le reste de l'année auprès de leurs familles au Maghreb.

Or, le caractère de l'émigration a changé suite à l'introduction de visas de voyage pour les ressortissants des pays du Maghreb au début des années 1990^[6]. Avec l'économie de l'Europe du Sud toujours en essor, la migration maghrébine, essentiellement saisonnière, a basculé dans l'irrégularité. Le caractère irrégulier de la migration en provenance du Maghreb est donc avant tout une conséquence manifeste de la restriction des politiques européennes en matière de visa et d'immigration (de Haas 2007b ; Fargues 2004). Au lieu d'atteindre leur but affiché – la réduction de la migration – ces politiques ont au contraire poussés les migrants dans l'irrégularité et augmenté les risques et les coûts associés à la migration.

[6] – Dans le cadre de l'adaptation des législations nationales à la législation Schengen de l'UE, l'Italie en 1990 et l'Espagne en 1991 ont instauré l'obligation de visa de voyage pour les ressortissants de l'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Dans d'autres pays européens, cela avait déjà été fait bien avant: En Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas dans les années 1970 et au début des années 1980, en France en 1986, en Grande-Bretagne et en Suisse en 1990 (DEMIG 2015c).



La migration irrégulière ne peut évidemment pas faire objet d'un suivi statistique. Souvent, le nombre de migrants irréguliers interceptés aux frontières est utilisé comme estimation de l'ampleur de la migration irrégulière. Ceci est, toutefois, problématique à trois égards: Premièrement, ces statistiques contiennent souvent des doubles et triples enregistrements des mêmes personnes tentant de franchir les frontières à différents postes frontaliers ou à différents moments de l'année (de Haas 2007a). Deuxièmement, ces statistiques reflètent bien plus les ressources humaines et financières mises à la disposition de la gestion des frontières que le nombre réel de migrants irréguliers^[7]. Troisièmement, l'attention des médias sur les franchissements irréguliers des frontières – que ce soit par bateau de la Tunisie vers l'Italie ou à pied du Maroc vers les villes espagnoles de Ceuta et Melilla – masque le fait que la majorité des migrants en situation irrégulière en Europe entrent légalement, mais basculent dans l'irrégularité une fois leur visa de voyage expiré (Düvell 2006).

L'ampleur de la migration irrégulière est cependant mieux illustrée par les programmes de régularisation en Europe. Ici, les Marocains sont les plus fortement représentés, avec près de 445.000 régularisations entre 1981 et 2012 en France, en Belgique, en Italie et en Espagne (Fargues 2013:173).

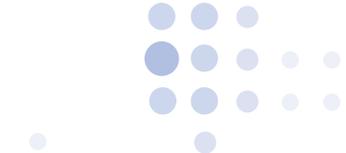
[7] - Cela crée un cercle vicieux dans lequel une intensification des contrôles aux frontières conduit à des données plus élevées en termes de migrants interceptés, ce qui est à son tour utilisé comme preuve d'une immigration irrégulière en hausse à laquelle l'Etat répond par une nouvelle intensification des contrôles frontaliers et ainsi de suite - tout cela avec un nombre d'immigrés potentiellement constant (voir l'analyse de Massey et al. 2016 sur l'impact du régime de contrôle des frontières des États-Unis sur la migration irrégulière en provenance du Mexique).

LE MAROC: NOUVEAU CHAMPION D'ÉMIGRATION

Depuis les années 1990, la migration en provenance du Maroc a enregistré une forte augmentation, largement au-dessus de la moyenne régionale: En une décennie, l'émigration annuelle a presque triplé, passant d'environ 47.000 migrants par an dans les années 1990 à environ 133.000 migrants par an dans les années 2000. Les causes de ce développement sont complexes. D'une part, la production agricole du Maroc a beaucoup souffert de l'accession de l'Espagne à l'UE en 1986, car les produits agricoles espagnols ont été privilégiés par la suite sur le marché intérieur européen. En même temps, le boom de l'économie espagnole et l'écart croissant entre les niveaux de vie en Espagne et au Maroc ont incité les travailleurs marocains à partir travailler en Espagne (Fargues 2004; Natter 2014a).

Un autre élément d'explication rarement mentionné est que, parallèlement aux législations de plus en plus restrictives en matière d'immigration en Europe, l'émigration à partir du Maroc est devenue plus simple. Pendant longtemps, il était très difficile d'obtenir un passeport au Maroc, notamment car l'Etat marocain voulait garder la mainmise sur l'émigration. Depuis les années 1990 et dans le contexte d'une libéralisation partielle du système politique marocain, l'accès aux passeports est devenu plus facile, de sorte que l'émigration est désormais ouverte à une plus grande partie de la population - au moins du côté marocain (de Haas 2007b).

ALGÉRIE: LES MIGRATIONS INTERNES ET L'EXIL POLITIQUE DURANT LA GUERRE CIVILE



L'évolution du Maroc contraste fortement avec celle de l'Algérie, où les années 1990 ont été marquées par la guerre civile (1992 à 2002). Le conflit sanglant entre le gouvernement et les groupes islamistes a causé la mort d'au moins 150.000 personnes et a poussé un grand nombre d'intellectuels, de journalistes, de militants politiques et d'universitaires à fuir le pays pour s'installer en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Cependant, et contrairement aux attentes, la guerre civile n'a pas eu pour conséquence un flux massif de réfugiés vers l'étranger, mais a conduit à des déplacements importants de populations à l'intérieur du pays (Collyer 2004).

Ce n'est qu'à partir de 2002, suite à la libéralisation économique de l'Algérie après la guerre civile, qu'une augmentation significative de l'émigration a pu être constatée, principalement vers la France, mais aussi vers l'Amérique du Nord et l'Allemagne.

Depuis, la position officielle de l'Algérie sur l'émigration a également changé et de nouvelles institutions ont été créées pour renforcer l'implication de la diaspora dans la politique et dans l'économie algériennes (Fargues 2013).

TUNISIE : AUGMENTATION TEMPORAIRE DE L'ÉMIGRATION EN RAISON DES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES

En Tunisie, les bouleversements politiques des dernières années ont déterminé de manière significative l'évolution de l'émigration. Dès l'été 2008, le nombre des migrants de la région de Gafsa en destination de l'Italie a augmenté en réaction à la répression d'un soulèvement dans cette région intérieure de la Tunisie. Au printemps

de 2011, suite à la révolution et la désintégration du système sécuritaire, les frontières tunisiennes n'étaient plus entièrement contrôlées, ce qui a conduit à une augmentation temporaire mais significative de la migration irrégulière à travers la Méditerranée. 43.000 personnes sont arrivées en quelques mois en Italie, dont 28.000 tunisiens^[8]. Cependant, suite à la reprise du contrôle des frontières par l'Etat et en raison du déplacement des routes migratoires de la côte tunisienne vers la Libye en crise, les départs irréguliers sont retombés rapidement au niveau d'avant 2011 (Boubakri 2013 ; Natter 2015b).

La question qui se pose aujourd'hui en Tunisie est de savoir si la démocratisation progressive est en mesure d'ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes tunisiens, ce qui conduirait à une baisse de l'émigration, ou si, au contraire, les incertitudes liées à la situation économique et à l'avenir politique de la Tunisie contribueront plutôt à un accroissement de l'émigration dans le futur.

3.3. L'émigration en tant que facteur de développement ?

La réponse européenne à la migration en provenance des trois pays du Maghreb est, depuis des décennies, fondée sur deux piliers principaux : la coopération avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sur le contrôle des frontières méditerranéennes et l'imbrication entre politique migratoire et politique de développement. Ce lien entre migration et développement est l'un des rares thèmes sur lequel les pays d'origine et de destina-

[8] – Entre 2000 et 2010, on comptait, à titre de comparaison, en moyenne 19.000 personnes par an, dont 1.700 Tunisiens (Boubakri 2013).



tion partagent en principe des intérêts communs. Les pays d'origine souhaitent, à travers la coopération gouvernementale avec les pays de destination et l'implication de la diaspora, financer des projets de développement, et les pays de destination espèrent, à travers cette politique de développement, contrecarrer indirectement l'émigration future.

Cependant, deux constats importants sont souvent négligés dans ce débat: Premièrement, maintes études scientifiques montrent que le développement économique et social dans les pays d'origine ne réduit pas nécessairement l'émigration – bien au contraire. Deuxièmement, l'histoire de l'émigration et l'importance des algériens, marocains et tunisiens résidant à l'étranger pour l'économie, le marché du travail et la stabilité politique des pays d'origine suggèrent que ces derniers ont relativement peu d'intérêt à entraver ou à réduire l'émigration – qu'elle soit régulière ou irrégulière.

L'ÉMIGRATION EN TANT QUE FILET DE SAUVETAGE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Pour les trois pays du Maghreb, l'émigration est un facteur essentiel pour contrecarrer la pauvreté et le chômage et pour assurer la stabilité politique intérieure. Depuis la fin des années 1960, le Maroc et la Tunisie ont ainsi intégré l'émigration dans leurs stratégies de développement. L'Algérie s'est également inscrite dans cette tendance au cours de la dernière décennie. Les trois pays ont ainsi établi un cadre institutionnel pour renforcer les relations avec leurs ressortissants à l'étranger, pour faciliter leurs transferts de fonds et pour stimuler leurs investissements dans le pays d'origine (Brand 2002).

Pendant longtemps, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie étaient particulièrement soucieux de contrôler leurs ressortissants à l'étranger à travers un réseau d'informateurs étatiques, de peur qu'ils ne s'organisent politiquement puis retournent avec des idées politiques défiant les régimes en place (Brand 2002; de Haas 2014). Depuis les années 1990, le contrôle politique des ressortissants à l'étranger est peu à peu passé au second plan au profit d'une intensification des relations culturelles et économiques – avec des émissions de radio et de télévision conçues spécialement pour les ressortissants résidents à l'étranger, des cours de religion et d'arabe pour les nouvelles générations grandissant en Europe, ou des voyages réguliers organisés vers le pays d'origine sensés favoriser les liens affectifs et ainsi maintenir la volonté de transférer des fonds et d'investir.

En 2014, les transferts de fonds des migrants vers le Maroc et la Tunisie représentaient une part significative de la performance économique et des devises du pays – environ 6,4 pour cent du produit intérieur brut pour le Maroc (6,7 milliards de dollars) et 4,8 pour cent (2,3 milliards de dollars) pour la Tunisie. Cela souligne l'importance stratégique de l'émigration pour ces deux pays. En Algérie la part était plus faible avec 0,9 pour cent du PIB (2 milliards de dollars) (WB2016a). Cependant, les sommes transférées sont probablement beaucoup plus élevées, dans la mesure où les transferts informels via les membres de la famille ou le transport direct de marchandises vers le pays d'origine ne sont pas pris en compte par ces statistiques.



Pour le Maroc, les transferts de fonds des ressortissants à l'étranger dans les années 2000 étaient en moyenne six fois plus élevés que l'aide au développement reçue par le pays et trois fois plus élevés que les investissements directs étrangers (de Haas 2014) - et ce, malgré le fait que la volonté des marocains vivant à l'étranger d'investir au Maroc est, entre autre à cause de la corruption endémique et de l'arbitraire administratif, limitée. Pour exploiter pleinement le potentiel de développement de la diaspora, les mesures destinées à faciliter l'investissement, les transferts de fonds ou la création d'entreprises devraient donc être accompagnées par des réformes politiques et économiques qui assoient la confiance en l'État et le système judiciaire, luttent contre la corruption et lèvent les contraintes bureaucratiques. (de Haas 2007b ; Gubert et Nordman 2011).

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMME STIMULANT DE L'ÉMIGRATION

Contrairement à l'hypothèse répandue selon laquelle le développement économique dans les pays d'origine réduit l'émigration future, plusieurs études ont révélé une relation plus complexe entre la migration et le développement.

Selon ces études, l'émigration augmente en premier lieu avec le développement économique du pays. Ceci est lié au fait que l'augmentation des revenus, l'amélioration des infrastructures de transport et de communication, et l'élévation du niveau d'instruction favorisent à la fois les aspirations de la population à émigrer et les possibilités individuelles de les réaliser. Cette relation ne s'inverse qu'à partir d'un niveau relative-

ment élevé de développement, à partir duquel le développement a effectivement pour effet de réduire l'émigration (de Haas 2007c).

Dans une étude quantitative, Clemens (2014: 10) a identifié le point d'inflexion de la relation entre émigration et développement à un revenu annuel moyen par habitant de 7.000 à 8.000 dollars américains (en parité de pouvoir d'achat) - en dessous de ce point, le développement mène à une augmentation de l'émigration, au-dessus de ce point, le développement réduit l'émigration. Clemens souligne cependant que ce point d'inflexion peut varier considérablement en fonction des circonstances propres à chaque pays. Néanmoins, cette approche explique pourquoi les pays avec les taux d'émigration les plus élevés ne sont ni les plus pauvres ni les plus riches du monde, mais ceux qui se trouvent à un niveau de développement intermédiaire - tel que le Mexique, le Maroc ou les Philippines.

En prenant la même base de données que Clemens (2014: 44), le revenu par habitant se situait en 2005 à environ 3.000 dollars américains au Maroc et environ 5.900 dollars américains en Tunisie (cette base de données n'inclus pas l'Algérie). Six ans plus tard, en 2011, le revenu était de respectivement 3.600 et 6.600 dollars américains (Feenstra, Inklaar et Timmer 2013). Ni le Maroc ni la Tunisie ne semblent donc avoir franchi le seuil des 7.000-8.000 dollars américains, le Maroc étant loin derrière la Tunisie. Dans cette perspective, il faudra s'attendre à ce que la migration en provenance du Maghreb continuera à augmenter ou du moins à rester constante au cours des prochaines années. La validité de cette projection



dépendra cependant fortement des évolutions nationales et régionales, en particulier en ce qui concerne les développements au niveau des marchés de travail et de la sécurité régionale.

4. LE MAGHREBEN TANT QUE RÉGION D'IMMIGRATION

4.1 Aperçu: faits et chiffres

Contrairement à la vision répandue d'un Maghreb région exclusive d'émigration, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont historiquement également été des pays d'immigration, surtout dans le cadre de la colonisation et du commerce. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du 20^{esi}ècle que l'émigration est devenue le phénomène socio-politique dominant.

A partir du milieu des années 1990, l'immigration vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie a de nouveau repris en ampleur, même si qu'avec moins de 0,5 pour cent de la population, l'immigration reste un phénomène marginal. Les profils des immigrés et le spectre des pays d'origine se sont également diversifiés. Les étudiants de l'Afrique subsaharienne qui venaient au Maghreb depuis les années 1960 dans le cadre d'accords bilatéraux ont été joints par des réfugiés d'Afrique subsaharienne, et plus récemment de Syrie^[9], ainsi que par un nombre

croissant de travailleurs venus d'Europe (Espagne, Italie, France), d'Afrique (Sénégal, Mali, Mauritanie, Nigeria) et d'Asie (Chine, Inde, Philippines).

Cette diversification reflète l'intégration continue des pays du Maghreb dans les systèmes de migration régionaux et internationaux. Cependant, cette complexité est souvent occultée dans le débat européen qui conçoit l'immigration vers le Maghreb en premier lieu, ou même exclusivement, sous l'angle de la «migration de transit». Le fait que près de la moitié des immigrés (en situation régulière ou irrégulière) au Maroc sont des Européens ou que la tendance de l'immigration asiatique augmente en Algérie, n'est souvent pas pris en compte.

La mobilité des étudiants et travailleurs entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest

La seule forme d'immigration qui a été organisée et promue dès les années 1960 par les États maghrébins à travers des accords bilatéraux et des bourses étatiques est celle des étudiants en provenance des pays francophones d'Afrique de l'Ouest. En effet, chaque année, des milliers d'étudiants de la Mauritanie, du Sénégal, du Mali, du Congo, du Cameroun, du Gabon, du Niger ou de Côte d'Ivoire viennent étudier dans les universités d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. En 2006, ils étaient près de 5.900 en Algérie (Mazzella 2009: 393), 8.700 au Maroc (Laouali et Meyer 2012: 117) et 3.200 en Tunisie (Boubakri 2010: 53).

La tendance pour le Maroc montre une croissance importante du nombre d'étudiants étrangers ces dernières années (15.600 en 2010 et 36.000 en 2015), favorisée par l'ouverture d'universités

[9] - Selon les statistiques du HCR de janvier 2016, il y avait 96.800 réfugiés en Algérie (dont environ 90.000 en provenance du Sahara occidental, le reste de la Syrie, de la Palestine et du Mali), près de 6.200 au Maroc (principalement de la Syrie, mais aussi du Yémen, d'Irak, de Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo et du Cameroun) et 800 en Tunisie (ici aussi de la Syrie et du Soudan, de la Côte d'Ivoire, de la Palestine, d'Irak et de la Somalie) (UNHCR 2016a ; UNHCR 2016b ; UNHCR 2016c).



privées (Levantino 2015 ; Bayo 2016). La Tunisie a connu une évolution analogue, même si le nombre d'étudiants étrangers a stagné ces dernières années autour de 6.000.

Historiquement, la migration de travail en Afrique de l'Ouest était surtout dirigée vers le Ghana (jusqu'à la fin des années 1960), le Nigeria (jusqu'au milieu des années 1980) et la Côte d'Ivoire (jusqu'au milieu des années 1990). Ce n'est qu'à partir des années 1990, suite aux crises économiques et politiques de ces pays, que l'Afrique du Nord est devenue une région cible pour ces travailleurs migrants (de Haas 2007a). A partir de 1992, la politique africaine de la Libye a conduit à un recrutement actif de travailleurs originaires de l'Afrique subsaharienne. Cependant, la réorientation de la politique africaine de Kadhafi au début des années 2000, accompagnée par des restrictions d'immigration et des expulsions massives, a abouti à ce qu'une partie des travailleurs migrants s'est tournée vers de nouvelles destinations en Afrique du Nord, principalement vers l'Algérie, mais également vers le Maroc et la Tunisie. En parallèle, ceci a conduit à une augmentation de la proportion des africains subsahariens dans la migration irrégulière à travers la Méditerranée (Pliez 2004). Le tournant des années 2000 est donc un moment clé pour comprendre le lien structurel entre les systèmes migratoires ouest-africain et méditerranéen.

La transition démographique qu'a connu le Maghreb à partir des années 1990 se manifestera au cours des prochaines années par un rapetissement des générations entrant sur les marchés de travail (Fargues 2004). Ceci

pourra avoir pour conséquence une augmentation de la demande de travailleurs étrangers dans les trois pays du Maghreb. Ces dynamiques montrent à quel point la migration est liée aux transformations sociales structurelles et de long terme tels que l'évolution démographique, et qu'elle représente bien plus qu'une réaction immédiate à des événements politiques ou économiques spécifiques.

ALGÉRIE: LES RÉFUGIÉS DU SAHARA OCCIDENTAL ET LE POUVOIR D'ATTRACTION DES RESSOURCES MINÉRALES

En Algérie, l'immigration est un dossier très sensible sur le plan de la politique intérieure. C'est pour cela que les statistiques officielles ne sont généralement pas accessibles publiquement et que les estimations varient considérablement de source en source (Bensaâd 2009). Ainsi, le recensement national de 2008 dénombre 95.000 migrants légaux (0,24 pour cent de la population) (Fargues 2013: 11), le Ministère du Travail déclare avoir enregistré en 2014 140.000 travailleurs étrangers (APS 2014) et une analyse des différentes statistiques algériennes en 2012 a abouti à un total de 170.000 travailleurs migrants, dont 13.000 étudiants (ICMPD 2013). Le nombre de migrants en situation irrégulière est estimé entre 20.000 et 30.000 (Lahlou 2011).

En plus de ces travailleurs étrangers, l'Algérie - traditionnellement l'allié de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) contre les revendications territoriales du Maroc - abrite depuis 1975 la plus grande communauté de réfugiés au Maghreb: Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), envi-



ron 90.000 réfugiés sahraouis vivent dans le sud-ouest de l'Algérie, à Tindouf. Selon le Gouvernement algérien, leur nombre serait beaucoup plus élevé, aux alentours de 160.000 (Collyer 2004).

L'histoire de l'immigration en Algérie est plus connue que son ampleur précise. Dès l'indépendance, les premiers migrants sont arrivés en Algérie dans le sillage de la politique algérienne de développement régional qui visait à revitaliser et repeupler l'intérieur et le sud du pays. L'urbanisation du désert algérien a aussi, et surtout depuis les années 1990, été considérablement accélérée par les flux migratoires d'Afrique subsaharienne. A titre d'exemple, 50 pour cent des quelques 100.000 habitants de la ville de Tamanrasset sont des migrants d'Afrique subsaharienne, la majorité en provenance du Mali et du Niger (Brachet, Choplinet Pliez 2011 ; Spiga 2005). Ces migrants travaillent surtout dans des secteurs tels que l'agriculture et la construction, mais également dans le tourisme et le travail domestique.

Depuis le début des années 2000, la libéralisation économique de l'Algérie et les accords économiques bilatéraux conclus ont également conduit à une augmentation de l'immigration. Avec les investisseurs et entreprises asiatiques, de nombreux travailleurs chinois et indiens se sont ainsi installés en Algérie pour travailler dans le bâtiment et dans l'industrie sidérurgique, en particulier aux échelons hiérarchiques supérieurs (Souiah 2011). C'est ainsi qu'en 2014 l'ambassade de Chine a déclaré 40.000 travailleurs chinois en Algérie (Izouaouen 2015).

MAROC : CROISSANCE DU NOMBRE DE

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS ET DE RÉFUGIÉS

Au Maroc, le recensement de 2014 a dénombré 86.200 migrants en situation régulière (environ 0,25% de la population totale). Toutefois, une désagrégation par pays d'origine n'est pas disponible (HCP 2015). Selon les statistiques de la Direction générale de la sûreté nationale marocaine de 2012, la plupart des migrants légaux sont des Français (29 pour cent), suivis par les Algériens (13 pour cent). Des pays comme le Sénégal, la Mauritanie, l'Italie, la Turquie, les États-Unis et la Chine sont représentés par 1.500 à 3.000 immigrés chacun (Fargues 2013:173). Comme pour l'émigration, les statistiques sont discutables, vu que le consulat français a par exemple enregistré à lui seul près de 47.000 Français vivant au Maroc fin 2013 (Therrien et Pellegrini 2015).

Cependant, en dépit de ces statistiques incomplètes, certaines tendances apparaissent, notamment en comparaison avec le recensement national de 2004: Tout d'abord, la migration de main-d'œuvre (en partie irrégulière) en provenance de l'Europe, principalement de la France et de l'Espagne, a augmenté au cours des années et surtout depuis la crise économique européenne en 2008, bien que cela ne soit pas un sujet de débat public et politique au Maroc. De même, on observe que la proportion de migrants originaires de l'Afrique subsaharienne a augmenté de manière significative par rapport à 2004, passant d'environ 10 pour cent à près de 25 pour cent du nombre total d'étrangers (HCP 2009).

Cela se reflète également dans certains



secteurs du marché de travail qui recrutent de plus en plus et de préférence des travailleurs d'Afrique subsaharienne. Tel est le cas des secteurs de la construction, de l'agriculture et du travail domestique, mais aussi de celui du journalisme en langue française ou des centres d'appels européens implantés au Maroc et qui emploient des milliers de personnes (Peraldi 2011). Enfin, des milliers de réfugiés syriens sont arrivés au Maroc au cours des dernières années – soit pour y demander l'asile auprès du HCR ou pour rejoindre l'Europe à travers les deux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla (Baillieu 2015).

TUNISIE: NOUVEAU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE, NOUVELLES DYNAMIQUES MIGRATOIRES

Lors du recensement national de 2014, la Tunisie a compté environ 53.500 étrangers (réguliers et irréguliers, représentant environ 0,48 pour cent de la population). Ces étrangers sont pour la plupart originaires du Maghreb (53 pour cent), principalement d'Algérie et la Libye, suivis par les Européens (28 pour cent), surtout des Français. La plupart de ces étrangers sont soit des diplômés universitaires et travaillent dans des professions hautement qualifiées au sein d'entreprises exportatrices, soit sont venus dans le cadre d'accords bilatéraux. Cependant, depuis le dernier recensement de 2004, le nombre de migrants et de réfugiés d'Afrique subsaharienne a également augmenté, passant d'environ 8 pour cent à près de 15 pour cent du total (INS 2015). Ceci est en partie dû à l'installation de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Tunis en 2004, qui a eu pour conséquent l'arrivée des employés

de la banque, ainsi que de leur personnel (chauffeurs, femmes de ménages, coiffeurs) souvent également d'origine subsaharienne (Boubakri et Mazella 2005).

Le nombre croissant d'étrangers et de réfugiés en Tunisie constitue un nouveau développement depuis la révolution de 2011. Quelques 300.000 personnes ont fui la Libye vers la Tunisie au début de 2011 – parmi lesquelles les Tunisiens ayant travaillé en Libye et de nombreuses familles libyennes avec des liens sociaux en Tunisie. Cela montre aussi que le recensement de 2014 n'offre qu'une image partielle de l'immigration en Tunisie – le nombre de Libyens est tout particulièrement controversé. Dans la mesure où de nombreux Libyens ne vivent que temporairement en Tunisie, entrent et sortent fréquemment et ne disposent donc généralement que d'un visa touristique, les estimations de la population libyenne en Tunisie varient entre 150.000 et plus d'un million (Boubakri 2015). Les migrants libyens sont cependant visibles au quotidien: Alors que dans le passé, les Libyens utilisaient souvent les soins de santé et d'éducation privés en Tunisie, de plus en plus d'entre eux dépendent maintenant des services publics.

Le troisième groupe de migrants qui a rejoint la Tunisie en 2011 est celui des étrangers qui travaillaient en Libye – principalement des égyptiens, nigériens, tchadiens et soudanais. Après avoir fui vers la Tunisie face aux troubles politiques en Libye, la plupart d'entre eux ont rapidement repris la route ou sont retournés dans leur pays d'origine – soit sur initiative personnelle, soit à travers un schéma de rapatriement organisé par l'Organisation Internationale de la Migration (IOM 2011).



Toutefois, certains travailleurs et réfugiés de la Somalie, d'Erythrée ou d'autres zones de crise n'ont pas été en mesure de retourner dans leur pays d'origine et sont restés en Tunisie. Quelques-uns d'entre eux ont réussi à avoir le statut de réfugié accordé par le HCR, les autres se sont installés de manière irrégulière dans les zones proches de la frontière tuniso-libyenne, à Tunis ou dans les villes du sud-est de la Tunisie (Boubakri 2013).

LA «MIGRATION DE TRANSIT» ET LE TRAFIC DES MIGRANTS : MYTHE ET RÉALITÉ

Malgré le caractère de plus en plus permanent de l'immigration au Maghreb, le débat européen porte principalement sur la «migration de transit»^[10] de l'Afrique vers l'Europe.

En effet, de nombreuses voies migratoires passent par les trois pays du Maghreb – comme par exemple l'axe entre Agadez (Niger), Tamanrasset (Algérie) et Oujda (Maroc) pour arriver en Espagne via Ceuta et Melilla. L'intensification des contrôles aux frontières européennes conduit cependant régulièrement à un déplacement des voies migratoires, la plupart du temps vers des routes plus longues, plus coûteuses et plus dangereuses. Ainsi, la route de l'ouest via Dakar (Sénégal) et Nouadhibou (Mauritanie) en direction des îles Canaries espagnoles est, notamment après 2001, devenue plus attractive (de Haas 2007a).

Toutefois, dans la discussion sur la «migration de transit», la complexité de la réalité est souvent laissée de côté: Alors que-

pour beaucoup d'Africains subsahariens le Maghreb est la destination prévue ou effective, ces migrants sont souvent automatiquement considérés comme étant des migrants de transit (Cherti et Grant 2013). Par ailleurs, et contrairement au cliché de la migration pour cause de pauvreté, les migrants originaires d'Afrique subsaharienne sont généralement des représentants de la classe moyenne dans leurs pays d'origine, sont titulaires d'un diplôme universitaire ou avaient, avant d'émigrer, un emploi stable (Bredelou et Pliez 2005; de Haas 2007a). Ceci est dû aux coûts élevés de l'émigration internationale qui font que cette option n'est pas à la portée des plus pauvres. Selon une étude menée au Maroc, les migrants d'Afrique subsaharienne ont sacrifié plusieurs salaires mensuels, sinon annuels pour financer leur voyage (Collyer 2006). C'est pour cela que la migration internationale n'est généralement pas un acte spontané de désespoir, mais plutôt une stratégie familiale mûrement réfléchie.

Dans les débats européens sur la «migration de transit», l'accent est par ailleurs le plus souvent mis sur l'activité des passeurs, afin de justifier les politiques restrictives axées sur le contrôle frontalier. Or, même si le trafic de migrants est malheureusement un phénomène largement répandu, la qualification des migrants comme victimes et l'intensification du contrôle des frontières n'est pas une réponse appropriée étant donné qu'elle ignore la capacité de prise de décision autonome de ces personnes et que la sécurisation des frontières va avant tout faire augmenter les prix des passeurs et pousser les migrants à prendre des trajets encore plus dangereux. De plus, les pas-

[10] – Pour une discussion critique de la notion de «migration de transit», voir Düvell (2012).



seurs agissent, contrairement à une idée largement répandue, surtout au niveau local et de manière ponctuelle et ne font pas partie de réseaux criminels internationaux. L'activité des passeurs n'est donc pas la cause de la migration irrégulière, mais plutôt une conséquence de la fermeture des frontières et d'une politique d'immigration restrictive en Europe et au-delà (Alioua 2011 ; Brachet 2005).

4.2. La politique d'immigration des pays maghrébins comme instrument de politique intérieure et extérieure

DU LAISSEZ-FAIRE À LA RESTRICTION

Compte tenu du nombre croissant d'immigrés et de leur instrumentalisation politique, les trois pays du Maghreb ont revu leur politique d'immigration au cours des dernières années. Le Maroc a adopté une nouvelle loi sur l'immigration en 2003, la Tunisie en 2004 et l'Algérie en 2008 (Perrin 2009 ; Planes-Boissacetal. 2010). Dans les trois cas, l'approche sécuritaire et restrictive de ces lois, au cœur desquelles figurait la criminalisation de l'immigration et de l'émigration irrégulières, a remplacé l'ancienne politique du laissez-faire qui ignorait ou même niait l'immigration.

De manière quasi consensuelle, ces lois ont été considérées comme conséquence de la pression diplomatique croissante de l'UE depuis les années 1990. Toutefois, même si l'UE a joué un rôle important dans l'élaboration de ces lois, cette vision des

choses réduit les pays du Maghreb à de simples exécutants passifs et méconnaît leurs intérêts dans ce changement de politique. Car, d'une part, tout comme l'UE le fait, les pays du Maghreb utilisent la migration comme outil de marchandage dans les négociations bi- et multilatérales en matière de coopération économique, de développement et de sécurité.

D'autre part, ces lois sur l'immigration remplissent aussi une mission de politique intérieure, dans la mesure où elles ont permis aux pays du Maghreb de focaliser l'intérêt international sur la «migration de transit» en provenance de l'Afrique subsaharienne et ainsi de détourner l'attention de l'émigration irrégulière de leurs propres ressortissants (Natter 2014b). Il en va bien entendu de même pour les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique subsaharienne, qui sont également loin d'être de passifs récepteurs de la politique migratoire européenne et pour lesquels des relations tout aussi complexes définissent les priorités nationales de leurs politiques migratoires.

LE NOUVEL AGENDA MAROCAIN EN MATIÈRE D'IMMIGRATION DEPUIS 2013

Contrairement à la Tunisie et à l'Algérie, le Maroc s'est depuis 2013 lancé dans une nouvelle politique d'immigration, basée sur une approche plus libérale et dont la pièce maîtresse était une campagne de régularisation. Celle-ci a en effet permis de régulariser près de 28.000 migrants en 2014 et 2015, principalement du Sénégal, de la Syrie, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire, mais aussi d'Europe et d'Asie (CNDH 2015 ; FIDH / Gadem 2015). La régularisation a été accompagnée par une stratégie d'intégration avec



des mesures d'insertion professionnelle et d'accès aux services publics, quoique leur succès semble être limité jusqu'à présent, notamment à cause des difficultés de renouvellement des cartes de séjour.

En parallèle, de nouvelles lois sont en cours d'élaboration, parmi lesquelles figure une révision de la loi de 2003 et une loi portant création d'un système national de reconnaissance du statut de réfugié. Ce dernier point est depuis des années déjà sur l'agenda politique – non seulement au Maroc mais aussi en Tunisie. Jusqu'à présent, c'est cependant toujours le HCR qui est chargé de la reconnaissance des réfugiés dans les trois pays du Maghreb, ce qui signifie que la protection légale et l'intégration sociale des réfugiés n'est souvent pas assurée.

Bien qu'il ne soit pas encore suffisamment mis en œuvre, le nouvel agenda marocain migratoire va, du moins sur le papier, dans une direction prometteuse. Parmi les raisons qui ont conduit le Maroc à adopter cette nouvelle approche figure la politique africaine du pays, car une violation systématique des droits des migrants subsahariens au Maroc s'était avérée incompatible avec les intérêts économiques et politiques du Maroc en Afrique (Bensaâd 2015 ; Chertiet Collyer 2015). L'annonce récente du Maroc de sa volonté de réintégrer l'Union Africaine (UA) souligne cette tendance.

D'autre part, l'acceptation croissante de l'immigration au niveau officiel peut également être interprétée dans le contexte de la libéralisation politique continue au Maroc, qui rend peu à peu possible un débat public sur des sujets critiques tels que la diversité et l'identité nationale. Toutefois, il ne s'agit pas de tirer des conclusions trop

rapides, car parallèlement à l'ouverture politique initiée par le Roi Mohammed VI., le traitement discriminatoire et arbitraire envers les migrants persiste au niveau social et institutionnel. En outre, il existe toujours encore un vide juridique en ce qui concerne les droits sociaux et économiques des immigrants (Natter 2015a).

L'UE ET LE MAGHREB : LA PERSISTANCE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LA COOPÉRATION MIGRATOIRE

La coopération entre l'UE et les pays du Maghreb sur la «migration de transit» a pris forme depuis le milieu des années 1990, les deux principaux piliers étant la coopération technique dans le domaine de la gestion des frontières – par l'intermédiaire d'agents de liaison dans la police et l'administration, ainsi qu'un soutien financier pour la mise à niveau technologique – et les négociations politiques sur des questions telles que la réadmission, l'aide au développement et l'assouplissement des règles d'octroi de visas (Boswell 2003 ; Carrera et al. 2016 ; Cassarino 2014).

De manière générale, cette coopération a été dominée pour la plupart du temps par les intérêts et objectifs des négociateurs européens : l'accent est mis sur la question de savoir comment les pays du Maghreb peuvent contribuer à l'externalisation de la politique migratoire européenne. Et même si l'UE reconnaît de plus en plus que la coopération ne sera couronnée de succès uniquement si les intérêts des pays du Maghreb sont pris en compte, ces intérêts sont souvent mal évalués, car réduits à l'augmentation de l'aide au développement, l'approfondissement de la coopération économique et



la facilitation de la migration régulière.

Et même si ces facteurs jouent bien entendu un rôle majeur pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, on accorde encore trop peu d'attention à d'autres intérêts de politique intérieure et extérieure qui interviennent dans leurs décisions de politique migratoire - notamment les intérêts géopolitiques et économiques du Maroc en Afrique de l'Ouest, l'étroite coopération du Maroc et de la Tunisie avec les Etats-Unis en matière sécuritaire ou encore de la coopération économique de l'Algérie avec la Chine. Ainsi, l'UE n'est pas le seul acteur international qui tente de participer à l'élaboration de la politique migratoire au Maghreb.

L'importance de la question migratoire pour la rivalité géopolitique entre le Maroc et l'Algérie en vue d'asseoir leur domination sur la région ou pour l'image des pays maghrébins à l'international comme pays « progressistes » et « libéraux », respectifs des droits de l'homme, est également sous-estimée. Ainsi, par exemple, les intérêts économiques et politiques des pays du Maghreb en Afrique subsaharienne et de l'Ouest expliquent pourquoi l'Algérie, le Maroc et la Tunisie n'ont toujours pas instauré de visas pour d'importants pays d'origine africains et ne sont pas prêts à conclure et à mettre en œuvre des accords de réadmission avec l'UE incluant le retour des ressortissants de pays tiers^[11]. Les négociations entre le Maroc et l'UE sont symboliques à ce niveau - depuis 15 ans les négociations n'ont pas abouti.

Les partenariats pour la mobilité et la migration (PMM) conclus au cours des dernières années par le Maroc (2013) et la Tunisie (2014) avec certains pays de l'UE ne font pas exception à cette règle. Au lieu de

rompre avec le caractère unilatéral des négociations, ces accords poursuivent la politique européenne des dernières décennies en mettant en avant surtout les priorités et intérêts des pays européens (Carrera et al. 2016 ; Cassarino 2014 ; Limam et Del Sarto 2015). Au cœur des PMM se trouve donc la poursuite des négociations sur un accord de réadmission incluant les ressortissants de pays tiers et sur la facilitation de délivrance de visas à certains ressortissants marocains et tunisiens. Le PMM prévoit également un approfondissement de la coopération sur la gestion des frontières et une assistance technique pour l'élaboration de nouvelles stratégies migratoires au Maroc et en Tunisie.

Une véritable réorientation de la coopération en matière migratoire, qui ferait valoir les intérêts des pays et populations du Maghreb, qui mettrait avant les droits des migrants aussi bien en Europe qu'au Maghreb et qui évaluerait de manière réaliste les interactions entre la migration et le développement, n'est donc pas à l'ordre du jour.

4.3 Migration et intégration – un défi pour les sociétés maghrébines

Or, en parallèle des discussions politiques et négociations diplomatiques, la présence croissante d'étrangers dans les grandes

[11] – Dans la discussion sur la négociation des accords de réadmission, on oublie souvent que l'utilité des accords de réadmission existants s'est avérée très limitée. Cela est dû au fait que le retour de migrants irréguliers est associé à des coûts élevés pour les Etats et difficile à mettre en œuvre car il requiert souvent un long processus bureaucratique dans lequel les différentes parties concernées ne coopèrent pas efficacement (Cassarino 2007).



villes du Maghreb – Alger et Oran en Algérie, Rabat et Casablanca au Maroc, Tunis et Sfax en Tunisie – modifie continuellement les structures sociales de ces pays : Car les immigrés en provenance d'Afrique subsaharienne, d'Asie et d'Europe viennent avec leurs religions, traditions, langues et modes de vie qui sont parfois très différents de celles des sociétés maghrébines.

Cela met à l'ordre du jour des questions telles que l'acceptation de la pluralité et de la diversité par les sociétés maghrébines et a pour conséquence que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie se penchent depuis peu sur le même genre de sujets que l'Europe au cours des dernières décennies. En réponse à cela, la société civile, notamment au Maroc et en Tunisie, lève de plus en plus la voix pour défendre les droits des immigrés et s'engage dans des initiatives d'intégration locale. Toutefois, on observe également une discrimination quotidienne des immigrés au Maghreb et des actes de racisme à leur

PRÉCARITÉ, DISCRIMINATION ET VIOLENCE AU QUOTIDIEN

Comme en Europe, l'immigration suscite des inquiétudes et des craintes de la part des populations – liés à la concurrence sur le marché du travail, aux différences culturelles et religieuses (l'immigration de l'Afrique de l'Ouest a conduit à une revitalisation des églises chrétiennes au Maghreb) et aux problèmes de sécurité et de terrorisme. Les médias alimentent cette stigmatisation en couvrant souvent de manière assez indifférenciée les causes et les conséquences de l'immigration et en mettant l'accent quasi exclusivement sur la migration en provenance

de l'Afrique subsaharienne (Vignati 2009).

Cela a mené à une recrudescence de la discrimination et à un racisme manifeste à l'encontre des immigrés subsahariens dans l'espace public maghrébin, ainsi qu'à des affrontements violents entre résidents locaux et étrangers (de Haas 2007a). Parmi ceux-là, l'incident tragique d'été 2014 à Tanger, où des migrants originaires d'Afrique subsaharienne ont été attaqués avec des machettes par des Marocains (Capron 2014). En Tunisie, les étudiants et migrants originaires d'Afrique subsaharienne ont également de plus en plus été victimes de violences et d'exclusions (Lefébure 2013). En outre, ces migrants sont exposés à l'arbitraire et à la violence physique des autorités dans le cadre d'arrestations, de déportations ou de perquisition au domicile (Cimade 2008; FIDH/Gadem 2015).

A cette situation juridique fragile s'ajoute l'extrême précarité de la situation économique et sociale de nombreux migrants au Maghreb.

Cela n'est certes pas vrai pour tous les groupes d'immigrés – comme indiqué plus haut, les migrants d'Afrique subsaharienne sont souvent originaires de la classe moyenne dans leurs pays d'origine. Toutefois, les difficultés d'accès aux cartes de séjour et permis de travail, aux logements et services de santé font qu'un grand nombre d'entre eux est confronté à des risques d'exploitation de la part d'employeurs ou de propriétaires (Cherti et Grant 2013). Bien que ce ne soit pas l'unique raison, ceci contribue souvent à pousser ces migrants à retourner dans leur pays d'origine ou à reprendre la route vers un autre pays



du Maghreb ou l'Europe.

L'ENGAGEMENT CROISSANT DES SOCIÉTÉS CIVILES MAGHRÉBINES SUR LA QUESTION MIGRATOIRE

En réponse à ces traitements discriminatoires et formes de racisme de la part d'une frange de la société et des acteurs étatiques, la société civile intervient de plus en plus en faveur des migrants, notamment au Maroc et en Tunisie. Ceci est un phénomène relativement nouveau dans les deux pays.

Alors qu'au Maroc une société civile active a commencé à s'établir dès les années 1990, l'intérêt aux questions de l'immigration n'a surgit qu'en 2005, après les incidents aux frontières de Ceuta et Melilla au nord du Maroc. Ce sont particulièrement le Groupe antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Etrangers et Migrants (GADEM), la Caritas, la Fondation Orient-Occident et l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) qui se sont mobilisés. Nombreuses sont également les associations de migrants d'Afrique subsaharienne – tels que le Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM) et le Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM) – qui ont vu le jour pour réclamer davantage de droits et pour dénoncer les démarches restrictives et les actions parfois très violentes envers les migrants (AMERM 2009; Üstübici 2016).

En Tunisie, l'activisme de la société civile a explosé en raison de la libéralisation généralisée de l'espace public tunisien qui a suivi la chute du régime de Ben Ali, sous lequel les activités des organisations non-gouvernementales (ONG) ont été très surveillées. Et ce fut surtout en réaction aux flux impor-

tants en provenance de la Libye début 2011 que la société civile a pris conscience de la problématique migratoire. D'un côté, la population tunisienne s'est mobilisée dans les régions frontalières avec la Libye et autour du camp de réfugiés de Choucha afin de pour subvenir aux besoins essentiels des nouveaux arrivants.

D'un autre côté, des acteurs existants tels que le Croissant Rouge, le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES), la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) et l'Association des étudiants et stagiaires subsahariens en Tunisie (AESAT) se sont mobilisés sur le sujet, et de nouvelles associations ont émergé tels que Terre d'Asile Tunisie, Euromed Rights ou encore le Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CeTuMa), à caractère plus scientifique (CeTuMa) (Bartels 2015; Boubakri 2013).

Par ailleurs, les syndicats jouent un rôle de plus en plus important dans le débat sur l'immigration au Maghreb, dans la mesure où ils ont commencé, au cours des dernières années, à se mobiliser pour les droits des travailleurs étrangers. En Tunisie, c'est surtout le cas de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et au Maroc du Collectif des travailleurs immigrés du Maroc, fondée en 2012 dans le cadre de l'Union Démocratique du Travail (UDT) et qui représente aussi bien les travailleurs migrants en situation régulière qu'irrégulière (Bustos et al. 2011; Üstübici 2016). En Algérie on ne peut parler d'une véritable société civile, même si depuis plusieurs années des militants et des ONG se penchent sur la question de la migration (ICMPD 2013).

Les jeunes acteurs de la société civile en Algérie, au Maroc et en Tunisie peuvent



cependant s'appuyer sur une longue tradition d'activisme politique de leurs concitoyens à l'étranger –notamment en France. Car les migrants maghrébinsse sont dès les années 60 organisés politiquement en Europe. Alors que l'accent atraditionnellement reposé sur la revendication des droits économiques, sociaux et politiques des migrants en Europe,depuis les années 1990, de nombreuses ONG et associations ont également été crééesavec pour objectifla contribution au développement économique et social des pays d'origine (Lacroix2013; Sahraoui 2015).

Ces ONG européennes sont désormais d'importants alliés de la société civile maghrébine, aussi sur le sujet de la migration.Ensemble, ils ont mis en avantla contradiction dans les politiques officielles des pays du Maghreb entre, d'un côté,leursefforts diplomatiques afin de sécuriser davantage de droits pour leursressortissants en Europe et, de l'autre côté, les lacunes dans la protection ou même violations des droits des immigrés en Algérie, au Maroc et en Tunisie.Les quelques efforts des pays du Maghreb de se pencher sur les droits et l'intégration des immigrés dans leur pays peuvent donc, entre autres, être attribués au vif engagement de la société civile (Bensaâd2015).

5. CONCLUSION : SCÉNARIOS D'AVENIRET MARGES DE MANŒUVRE

LA MIGRATION COMME PARTIE INTÉGRANTEDE TRANSFORMATIONS SOCIALES

Comme nous l'avons vu, les trois pays du

Maghreb se caractérisent aussi bien par une augmentation continue de l'émigration que par une immigration croissante. À première vue, cela semble contradictoire: Pourquoi des personnes s'installent-elles dans des pays qui sont abandonnés par leurs propres citoyens? Cette question méconnaît cependant que la migration n'est pas une déviance par rapport à la norme, mais une composante intégrante des transformations sociales, économiques et politiques dans les pays d'origine et de destination.

Contrairement aux idées largement répandues,le développement ne réduit le plus souvent pas le taux d'émigration; bien au contraire, il favorise généralementaussi bien les aspirations migratoires que les moyens individuels de les réaliser.Ainsi, couplés à la haussegénérale du niveau d'éducation dans le Maghreb et à l'intégrationinternationale continue de ces payspar le biais des réseaux sociaux et des moyens de transport abordables, le taux élevé de chômageparmi les jeunes et les conditions politiques incertaines suggèrent que le potentiel d'émigration en provenance du Maghreb est toujours important.

Du côté européen, la crise économique mondiale a provoqué, depuis 2008, un ralentissement temporaire de l'immigration,mais sans avoir un impact sur les tendances migratoires structurelleset surtout sur le nombre de retours. La forte segmentation du marché du travail en Europea ainsi pour effet que, malgré la crise économique et le chômage en Europe, la demande structurelle de main-d'œuvre étrangère n'a pas nécessairement diminué. Des conclusions hâtives par rapport aux dynamiques migratoires futures ne sont pourtant pas appro-



priées étant donné que l'avenir de l'émigration maghrébine est très fortement lié aux évolutions nationales et régionales en Europe et au Maghreb – des évolutions qui sont extrêmement difficiles à prédire.

De la même manière, on ne peut pas encore prévoir dans quelle mesure les trois pays du Maghreb deviendront dans les prochaines décennies de réels pays d'immigration. Il est cependant clair que la caractérisation de l'immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne vers le Maghreb en tant que «migration de transit» est de plus en plus en décalage avec réalité sur le terrain. Par ailleurs, le développement économique et démographique en Algérie, au Maroc et en Tunisie indique une divergence croissante entre l'offre et la demande sur le marché du travail, qui sera éventuellement et en partie compensée par des travailleurs étrangers.

Finalement, et indépendamment de l'ampleur du phénomène, la présence d'immigrés au Maghreb confronte ces sociétés de plus en plus à des questions de diversité, de discrimination, de liberté religieuse et culturelle, ainsi que d'identité nationale. En parallèle, la libéralisation politique progressive du Maroc et la démocratisation en Tunisie exigent indirectement que la politique migratoire ne soit plus seulement déterminée en fonction des intérêts géopolitiques et économiques des régimes en place, mais qu'elle prenne également en compte les revendications de la société civile. La situation est quelque peu différente en Algérie, quoiqu'ici aussi, la possibilité d'une ouverture limitée est donnée à long terme.

LES POLITIQUES MIGRATOIRES?

Une politique migratoire qui essaie de «résoudre» le «problème» de la migration en allant à l'encontre des développements sociaux structurels dans les pays d'origine et de destination, ainsi que des aspirations migratoires individuelles, est vouée à l'échec. Parmi ces facteurs structurels qui font de la migration un objectif de plus en plus désirable et aussi réalisable pour un nombre croissant de personnes se trouvent, dans les pays d'origine, la progression de la libéralisation économique, la hausse du niveau d'éducation ou encore la restriction continue des droits socio-politiques et libertés individuelles, et dans les pays de destination la demande persistante de main d'œuvre étrangère par un marché du travail segmenté ou encore les réseaux familiaux. Des mesures spécifiques de politique migratoire ne peuvent en aucun cas contrecarrer ces causes structurelles de la migration.

L'émergence de la migration irrégulière en provenance des pays du Maghreb dans les années 1990 est un exemple clé des effets inattendus et parfois contre-productifs des politiques d'immigration restrictives et des contrôles intensifs aux frontières extérieures de l'Europe. Au lieu de freiner l'immigration, ils ont en premier lieu rendu les routes migratoires plus longues, plus coûteuses, plus dangereuses et plus meurtrières. Le débat qui a lieu en ce moment en Allemagne sur la classification des trois pays du Maghreb comme «pays d'origine sûrs» et sur la conclusion d'accords de réadmission n'est pas non plus constructif, en particulier si l'on regarde les expériences mitigées d'autres accords de réadmission.

QUELLE MARGE DE MANŒUVRE POUR



Jusqu'à présent, le discours européen sur la politique migratoire dans les pays du Maghreb se limite principalement aux intérêts européens. La politique africaine du Maroc, l'intense coopération économique de l'Algérie avec la Chine, ou encore les développements politiques internes telle que l'émergence d'une société civile active au Maroc et en Tunisie au cours des dernières années y est souvent ignorée. Toutefois, si l'on veut comprendre comment les pays européens pourraient, en coopération avec les pays du Maghreb, mieux gérer les flux migratoires, une compréhension approfondie des intérêts et des stratégies des différents acteurs de part et d'autre de la Méditerranée est indispensable. Une appréciation réaliste du contexte géopolitique, social et économique dans lequel la politique migratoire doit être élaborée et mise en œuvre offre, par ailleurs, de nouvelles marges d'action. La première étape dans cette direction est un changement de perspective.



BIBLIOGRAPHIE

- **Alioua, Mehdi** (2011) : «L'étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe : l'épreuve de la construction des réseaux et de leurs territoires», in : Political Science, Toulouse, France : Université Toulouse le Mirail – Toulouse II.
- **AMERM** (2009) : Le tissu associatif et le traitement de la question migratoire au Maroc, Rabat ,Morocco : Association marocaine d'Etudes et de Recherche en Migrations.
- **APS(2014)** :» Quelque 140.000 travailleurs étrangers de 125 nationalités sur le marché du travail algérien (ministre) «, in : Algérie Press Service (APS), Maghreb Emergent.
- **Bailleul, Adeline** (2015) :» Réfugiés syriens au Maroc : L'exil pour survivre«, in: HuffingtonPost-Maroc.
- **BAMF** (2016): »Migrations bericht 2014«, Nürnberg, Deutschland: Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF).
- **Bartels, Inke** (2015): »Reconfiguration of Tunisian Migration Politics after the »Arab Spring« - The Role of Young Civil Society Movements «,in : Youth, Revolt, Recognition - The Young Generation during and after the»Arab Spring«,edited by Isabel Schäfer, Berlin, DE : Mediterranean Institute Berlin.
- **Bayo, Ibrahima** (2016) »Etudiants étrangers au Maroc, entre opportunités et désillusions«, in: HuffingtonPost-Maroc.
- **Bensaâd, Ali** (2002): »La grande migration africaine à travers le Sahara«, in: Méditerranée99 (3-4) : 41-52.
- (2009): »L'immigration en Algérie. Une réalité prégnante et son occultation«, in: Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration, edited by Ali Bensaâd, Paris, France: Editions Karthala, p.15-42.
- (2015): »L'immigration subsaharienne au Maghreb. Le Maroc entre dans le deuxième âge«, in: Migrationsen Méditerranée : Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises, edited by Camille Schmoll, Helene Thiollet, and Catherine Wihtol de Wenden, Paris, France : CNRS Editions, pp. 241-256.
- **Boswell, Christina** (2003) : » The »externaldimension« of EU immigration and asylumpolicy«, in : International Affairs 79 (3) : 619-638.
- **Boubakri, Hassen** (2010) : Tunisie : Migration, marché du travail et développement, Geneva, Switzerland : International Labor Organization (ILO).
- (2013) : Revolution and International Migrationin Tunisia, Florence, Italy : European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Migration Policy Center (MPC).
- (2015) : » Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ?«, in : Revue Européenne des Migrations Internationales 31 (3-4): 17-39.



- **Boubakri, Hassen / Mazzella, Sylvie** (2005) »La Tunisie entre transit et immigration : politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis«, in : Autrepart 4(36): 149-165.
- **Brachet, Julien** (2005) :» Migrants, transporteurs et agents de l'État : rencontre sur l'axe Agadez-Sebha «,in : Autre part 36 (4): 43-62.
- **Brachet, Julien / Choplin, Armelle / Pliez, Olivier** (2011) :» Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe«, in: Hérodote142 (3): 163-182.
- **Brand, Laurie A.**(2002) : States and Their Expatriates : Explaining the Development of Tunisian and Moroccan Emigration – Related Institutions, San Diego, CA: The Center for Comparative Immigration Studies (CCIS).
- **Bredeloup, Sylvie / Pliez, Olivier** (2005): »Migrations entre les deux rives du Sahara«, in: Autrepart36 (4): 3-20.
- **Bustos, Rafael / Orozco, Olivia / Witte, Lothar / Melzer, Ralf** (2011) : Le Maghreb et les migrations subsahariennes
– Le rôle des associations et des syndicats,Tunis, Tunisia : Fondation Friedrich Ebert.
- **Capron, Alexandre** (2014): »À Tanger, des Noirs africains attaqués à la machette«, in: France24– Les Observateurs.
- **Carrera, Sergio / Cassarino, Jean-Pierre / El Qadim, Nora / Lahlou, Mehdi / den Hertog, Leonhard** (2016) : »EU - Morocco Cooperation on Read mission, Borders and Protection : A Model to Follow ?«,in : CEPS Paper in Liberty and Security Nr.87, Brussels, Belgium: Centre for European Policy Studies (CEPS).
- **Cassarino, Jean-Pierre** (2007) :» Informalising Readmission Agreements in the EU Neighbourhood «,in: The International Spectator 42 (2): 179-196.
– (2014) :» Channeled Policy Transfers : EU- Tunisia Interactions on Migration Matters «,in: European Journal of Migration and Law 16: 97-123.
- **Cherti, Myriam / Collyer, Michael** (2015) :» Immigration and Pensée d'Etat : Moroccan Migration Policy Changes as Transformation of › Geopolitical Culture ««, in: Journal of North African Studies 20 (4): 590-604.
- **Cherti, Myriam / Grant, Peter** (2013): The Myth of Transit : Sub-Saharan Migration in Morocco, London, UK: Institute for Public Policy Research (IPPR).
- **Cimade** (2008) : Maroc, Algérie, Mali, Sénégal, Mauritanie –Pays d'émigration, de transit et de blocage. Etat des lieux de la situation des migrants en 2008, Paris, France : La Cimade.
- **Clemens, Michael** (2014) :» Does Development Reduce Migration ?«,in: CGD Working Paper 359, Washington, DC : Center for Global Development (CGD).
- **CNDH** (2015) : Migration : La Commission nationale de recours adopte de nouvelles mesures permettant de régulariser 92% des étrangers ayant déposé des demandes de régularisation, Rabat, Morocco : Conseil national des droits de l'Homme.
- **Collyer, Michael** (2004) : FMO Country Guide : Algeria, Forced Migration Online.
– (2006) :» States of Insecurity : Consequences of Saharan Transit Migration «,in: Working Paper No.31.Oxford,UK : Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), University of Oxford.



- **deHaas, Hein** (2007a) : *The Myth of Invasion : Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union*, Oxford, UK: International Migration Institute, University of Oxford.
 - (2007b) : » North African Migration Systems : Evolution, Transformations and Development Link ages «, in: IMI Working Paper 6, Oxford, UK: International Migration Institute (IMI), University of Oxford.
 - (2007c) : » Turning the Tide ? Why Development Will Not Stop Migration «, in: *Development and Change* 38(5):819-841.
 - (2014) : *Morocco : Setting the Stage for Becoming a Migration Transition Country?*, Washington, DC : Migration Policy Institute (MPI).
- **DEMIG** (2015a) : *DEMIG C2C, version 1.2, Full Internal Edition*, edited by University of Oxford International Migration Institute (IMI), Oxford, UK.
 - (2015b) : *DEMIG POLICY, version 1.3, Online Edition*, edited by University of Oxford International Migration Institute (IMI), Oxford, UK.
 - (2015c) : *DEMIG VISA, version 1.4, Full Internal Edition*, edited by University of Oxford International Migration Institute (IMI), Oxford, UK.
- **Düvell, Franck** (2006) : *Illegal Immigration in Europe : Beyond Control ?* Houndmills, UK: Palgrave Macmillan.
 - (2012) : » Transit Migration : A Blurred and Politicised Concept«, in: *Population, Space and Place* 18: 415-427.
- **Fargues, Philippe** (2004) : » Arab Migration to Europe : Trends and Policies «, in: *International Migration Review* 38 (4): 1348-1371.
 - (2013) : » EU Neighbourhood Migration Report 2013 «, Florence, Italy : Migration Policy Centre (MPC), European University Institute (EUI).
- **Feenstra, Robert C. / Inklaar, Robert / Timmer, Marcel P.** (2013) : *The Next Generation of the Penn World Table* ; available for download at : www.ggd.net/pwt.
- **FIDH / Gadem** (2015) : *Maroc. Entre rafles et régularisation : Bilan d'une politique migratoire indécise*, Paris, France : Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) / Le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM).
- **Gubert, Flore / Nordman, Christophe J.** (2011) : »Return Migration and Small Enterprise Development in the Maghreb«, in: *Diaspora for Development in Africa*, edited by Sonia Plaza and Dilip Ratha. Washington, DC: The International Bank for Reconstruction and Development, The World Bank, pp. 103-126.
- **HCP** (2009): *Les résidents étrangers au Maroc*, Rabat, Morocco: Haut Commissariat au Plan (HCP).
 - (2015) : *Note sur les premiers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*, Rabat, Morocco : Haut Commissariat au Plan (HCP).
- **ICMPD** (2013) : *Contribution à la Connaissance des Flux Migratoires Mixtes, vers, à travers et de l'Algérie*, Vienna, Austria : International Center for Migration Policy Development (ICMPD).
- **INS** (2015) : *Recensement général de la Population et l'Habitat 2014*, Tunis, Tunisia : Institut National de la Statistique (INS).
- **IOM** (2011) : *Humanitarian Emergency Response to the Libyan Crisis - Seven-month Report on IOM's Response (28/2/2011-27/9/2011)*, Geneva, Switzerland:



- International Organization for Migration (IOM).
- **Izouaouen, Noredine** (2015) : Près de 40 000 travailleurs chinois en Algérie, in: L'EcoNews.
 - **Jolivet, Dominique** (2015) : » Times of Uncertain tyin Europe : Migration Feedback Loops in Four Moroccan Regions «, in: Journal of North African Studies 20 (4): 553-572.
 - **Kritz, Mary M.** / Lim ,LinL. /Zlotnik, Hania (Eds) (1992) : International Migration Systems : A Global Approach. Oxford, UK: Clarendon Press.
 - **Lacroix, Thomas** (2013) : » Deux décennies de transnationalisme associatif : continuités et changement «, in: Hommes et migrations 1303: 101-110.
 - **Lahlou, Mehdi** (2011) : Le Maghreb dans son environnement régional et international : Un schéma migratoire reconfiguré, dans les faits et dans l'approche politique, Paris, France: Ifri-Programme Migrations, identités, citoyenneté.
 - **Laouali, Souley Mahamadou / Meyer, Jean-Baptiste** (2012) : » Le Maroc, pays d'accueil d'étudiants étrangers «, in: Hommes et migrations 1300: 114-123.
 - **Lefébure, Anaïs** (2013) : » En Tunisie, les étudiants subsahariens dénoncent les discriminations«, in: JOL Press.
 - **Levantino, Antonina** (2015) : » Mobilité qualifiée et étudiante au Sud et au Nord de la Méditerranée «, in: Migrations en Méditerranée : Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises, edited by Camille Schmoll, Helene Thiollet, and Catherine Wihtol de Wenden. Paris, France: CNRS Editions, pp. 323-342.
 - **Limam, Mohamed / DelSarto, Raffaella A.** (2015) : Periphery under Pressure : Morocco, Tunisia and the European Union's Mobility Partnership on Migration, Florence, Italy : European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
 - **Massey, Douglas S. / Durand, Jorge / Pren, Karen A.** (2016) : » Why Border Enforcement Backfired «, in: American Journal of Sociology 121 (5) : 1557-1600.
 - **Mazzella, Sylvie** (Ed.) (2009) : La mondialisation étudiante : le Maghreb entre Nord et Sud. Paris, France : Karthala.
 - **Natter, Katharina** (2014a) : Fifty Years of Maghreb Emigration : How States Shaped Algerian, Moroccan and Tunisian Emigration, Oxford, UK: International Migration Institute, University of Oxford.
 - (2014b) : » The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007) : Political Rationale and Policy Processes «, in: International Migration 52(5): 15-28.
 - (2015a) : »Almost Home? Morocco's Incomplete Migration Reforms«, in: World Politics Review.
 - (2015b) : » Revolution and Political Transition in Tunisia : A Migration Game Changer «, in: Migration Information Source. Washington, DC: Migration Policy Institute.
 - **OTE / DIRP** (2012) : Répartition de la communauté tunisienne à l'étranger 2012, Tunis, Tunisia : office des tunisien à l'Etranger (OTE), Direction de l'Information et des Relations Publiques (DIRP).



- **Peraldi, Michel** (Ed.) (2011): D'une Afrique à l'autre : Migrations subsahariennes au Maroc. Paris, France: Karthala.
- **Perrin, Delphine** (2009) : Immigration et création juridique au Maghreb : La fragmentation des mondes et des droits, in: Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes, edited by Ali Bensaâd. Paris, France : Karthala, pp.245-265.
- **Planes-Boissac, Véronique / André, Mathieu / Guillet, Sara / Sammakia, Nejla** (2010) : Study on Migration and Asylum in Maghreb Countries, Copenhagen, Denmark : Euro-Mediterranean Human Rights Network (EMHRN).
- **Pliez, Olivier** (2004) : » De l'immigration au transit ? La Libye dans l'espace migratoire euro-africain «, in: La nouvelle Libye : Sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo, edited by Olivier Pliez. Paris, France : Editions Karthala.
- **Sahraoui, Nina** (2015) : » Acquiring › voice ‹ through › exit ‹ : how Moroccan migrants became a driving force of political and socio-economic change«, in: Journal of North African Studies 20 (4) : 522-539.
- **Souiah, Farida** (2011) : »L'Algérie made by China«, in: Méditerranée 116: 139-143.
- **Spiga, Sassia** (2005) : »Aménageurs et migrants dans les villes du Grand Sud algérien«, in: autre part 36(4):81-103.
- **Therrien, Catherine / Pellegrini, Chloé** (2015): »French Migrants in Morocco: From a Desire for Elsewhereness to an Ambivalent Reality«, in: Journal of North African Studies 20 (4) : 605-621.
- **UNHCR** (2016a): Factsheet - Algeria, January 2016.
- (2016b): Factsheet - Morocco, March 2016.
- (2016c): Operational Update - Tunisia, November / Dezember 2015.
- (2016d): UNHCR Population Statistics Database.
- **Üstübcü, Aysen** (2016) : » Political Activism Between Journey and Settlement : Irregular Migrant Mobilisation in Morocco «, in: Geopolitics 21(2): 303-324.
- **Vignati, Davide** (2009) : Role, influence and use of the media in policy-making process for migration issues in sending and transit countries in the Mediterranean, Geneva, Switzerland : Graduate Institute for International Studies of Geneva.
- **World Bank** (2016a) : Migration and Remittances Factbook 2016.
- (2016b) : Population Statistics, edited by World Bank.



L'AUTEUR

Katharina Natter est doctorante à l'Université d'Amsterdam et travaille sous supervision de Prof. Dr. Hein de Haas sur la politique d'immigration du Maroc et de la Tunisie. Ses intérêts de recherche se concentrent sur le rôle de l'Etat et des politiques dans les processus migratoires internationaux, avec une focalisation sur l'Europe et l'Afrique du Nord. Après ses études à SciencesPo Paris (Master de Recherche en Politique Comparée, 2012), elle a travaillé entre avril 2013 et juin 2015 en tant qu'assistante de recherche au International Migration Institute (IMI) à l'Université d'Oxford.

IMPRESSUM

Friedrich-Ebert-Stiftung|Nahe/Mittlerer Osten und Nordafrika
Hiroshimastr. 28 | 10785 Berlin | Deutschland

Verantwortlich :

Dr. Ralf Hexel, Leiter, Referat Nahe / Mittlerer Osten und Nordafrika

Tel. : +49-30-269-35-7421 | Fax : +49-30-269-35-9233

<http://www.fes.de/nahost>

Bestellungen/Kontakt:

info.nahost@fes.de

Eine gewerbliche Nutzung der von der Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) herausgegebenen Medien ist ohne schriftliche Zustimmung durch die FES nicht gestattet.



Die in dieser Publikation zum Ausdruck gebrachten Ansichten sind nicht notwendigerweise die der Friedrich-Ebert-Stiftung.

Diese Publikation wird auf Papier aus nachhaltiger Forstwirtschaft gedruckt.

ISBN 978-3-95861-555-7

